

FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ 2019 DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



Juillet



Aout



Décembre



Novembre



Octobre



Septembre



Vue avant travaux - Emplacement de la future ZMEL de Port-Cros

Table des matières

PROTEGER...

les herbiers de posidonies

6

SENSIBILISER...

via les sentiers sous-marins

via les bases nautiques et les acteurs de la plaisance

via les stations d'information

via les expositions

8

FORMER...

les étudiants en cycle universitaire

15

VALORISER... le territoire

en soutenant des projets artistiques

en instaurant un plan paysage

16

MAITRISER...

la prolifération des sangliers

les espèces exotiques envahissantes

20

COOPERER...

avec l'association SMILO

avec MedPAN, Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées

avec le mécène, la GMF

24

NUMERISER...

les données en créant des applications

en utilisant l'intelligence artificielle

en renforçant le portail des SI

28

RESTAURER...

le fort du Pradeau

les espaces naturels de Pardigon

l'îlot Bagaud

le territoire marin

32

CONNAITRE...	38
<i>l'hyperfréquentation et la satisfaction des visiteurs</i>	
<i>les consommations en eau et en énergie</i>	
<i>le changement climatique</i>	
<i>la faune et la flore</i>	
REGULER... les activités en mer	48
<i>par l'installation de balisage maritime</i>	
<i>par l'instauration de charte de pêche</i>	
PREVENIR...les incendies	52
<i>avec la Garde régionale forestière</i>	
<i>avec le projet Cap Phoenix</i>	
<i>avec une enquête sur le risque incendie à Porquerolles</i>	
CO-GERER...	56
<i>les terrains du Conservatoire du littoral</i>	
SURVEILLER...	58
<i>le territoire</i>	
ACCUEILLIR...	60
<i>de multiples publics</i>	
Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins en Méditerranée	62
Le Conservatoire botanique national méditerranéen	64
L'établissement public	70
<i>Le budget</i>	
<i>Les ressources humaines</i>	
<i>Du côté du dialogue social</i>	
<i>Réorganisation de l'établissement</i>	
<i>Organigramme</i>	
<i>Le Parc national et ses instances</i>	

Édito

2019 : le monde d'avant celui d'après !

L'actualité nous montre encore par l'infiniment petit que le monde a besoin de régulations pour maîtriser les déséquilibres qui peuvent, à terme, conduire à la chute. Déséquilibres climatiques et biologiques globaux, mais aussi déséquilibres et fragilité de nos sociétés et de nos économies mondialisées.

A l'échelle de notre territoire de parc national, l'hyper fréquentation estivale demande aussi une régulation pour retrouver les équilibres entre la beauté de nos paysages, la sauvegarde de notre biodiversité, l'activité économique et le bien-être des habitants : régulations sur la mer, régulation des flux de visiteurs, pour permettre de mieux vivre l'émerveillement de la découverte de notre archipel et pour retrouver des équilibres perdus. Le Parc national s'y attache mais il ne peut à lui seul déployer des solutions qui font appel à une gouvernance convergente avec la métropole et la commune de Hyères. En 2019, le Parc national a largement contribué à faire adopter par le Sénat une "petite loi" donnant des moyens juridiques pour asseoir des mesures de régulation de fréquentation dans les espaces naturels protégés afin de prévenir les atteintes à la faune, à la flore et aux aménités. Le texte devra être ratifié par l'assemblée nationale. Espérons que la crise de 2020 ne retardera pas plus ce vote important pour la construction des réponses à cette préoccupation forte pour nos îles.

En 2019, pour l'équipe du Parc national, nous avons recherché les moyens de retrouver un rythme apaisé pour le pilotage de la charte. Un déséquilibre s'est encore manifesté entre les ambitions exprimées par celle-ci et les capacités de notre structure à porter les multiples projets annoncés dans un contexte tendu sur les moyens et les effectifs. Avec le collectif des Parcs nationaux, une action a été conduite avec succès auprès de parlementaires et du Ministère de la transition écologique et solidaire, dans le cadre du projet de loi de finances 2020, pour alerter sur les conséquences désastreuses auxquelles une poursuite de l'érosion de nos moyens conduirait. Que ceux qui ont contribué à cette alerte en soient ici remerciés.

En interne, la démarche mission moyens qui avait pour objectif de mieux prioriser nos projets a conduit à une réorganisation de nos services qui se met en place en 2020.

2019 fut une année très dense pour le Parc national de Port-Cros, en témoigne le grand nombre de projets présentés dans ce rapport d'activité. Avec quelques mois de recul en 2020, et malgré le confinement, on constate que de nombreux projets ont pu se concrétiser. C'est le cas en particulier pour la zone de mouillage et d'équipements légers de la passe de Bagaud, attendue depuis plusieurs décennies et qui permet de préserver 180 ha d'herbiers de posidonies.

La prise de conscience des risques évolue, et nous y contribuons à notre échelle par de nombreuses actions d'éducation à l'environnement, mais la dégradation globale ne va-t-elle pas plus vite que tous les efforts déployés pour y remédier ? Si au moins la crise de la covid 19 permettait d'accélérer notre transition vers un monde plus apaisé... Il n'en tient qu'à nous tous, acteurs publics, privés, tout habitant de ce territoire exceptionnel, de joindre nos actions et nos forces pour concrétiser chaque jour un peu plus un "monde d'après" qui nous rende fiers et heureux.

Marc Duncombe,
Directeur

La charte

Cette année 2019 a été une nouvelle fois riche en réalisations. Il convient de rappeler que les actions de l'établissement s'appuient sur la charte, projet concerté de territoire qui concerne à la fois les cœurs et l'aire d'adhésion. Elle a pour objectif principal de donner un cadre, une ambition partagée et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable.

Rappel des ambitions de la charte :

Ambition 1 : Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national

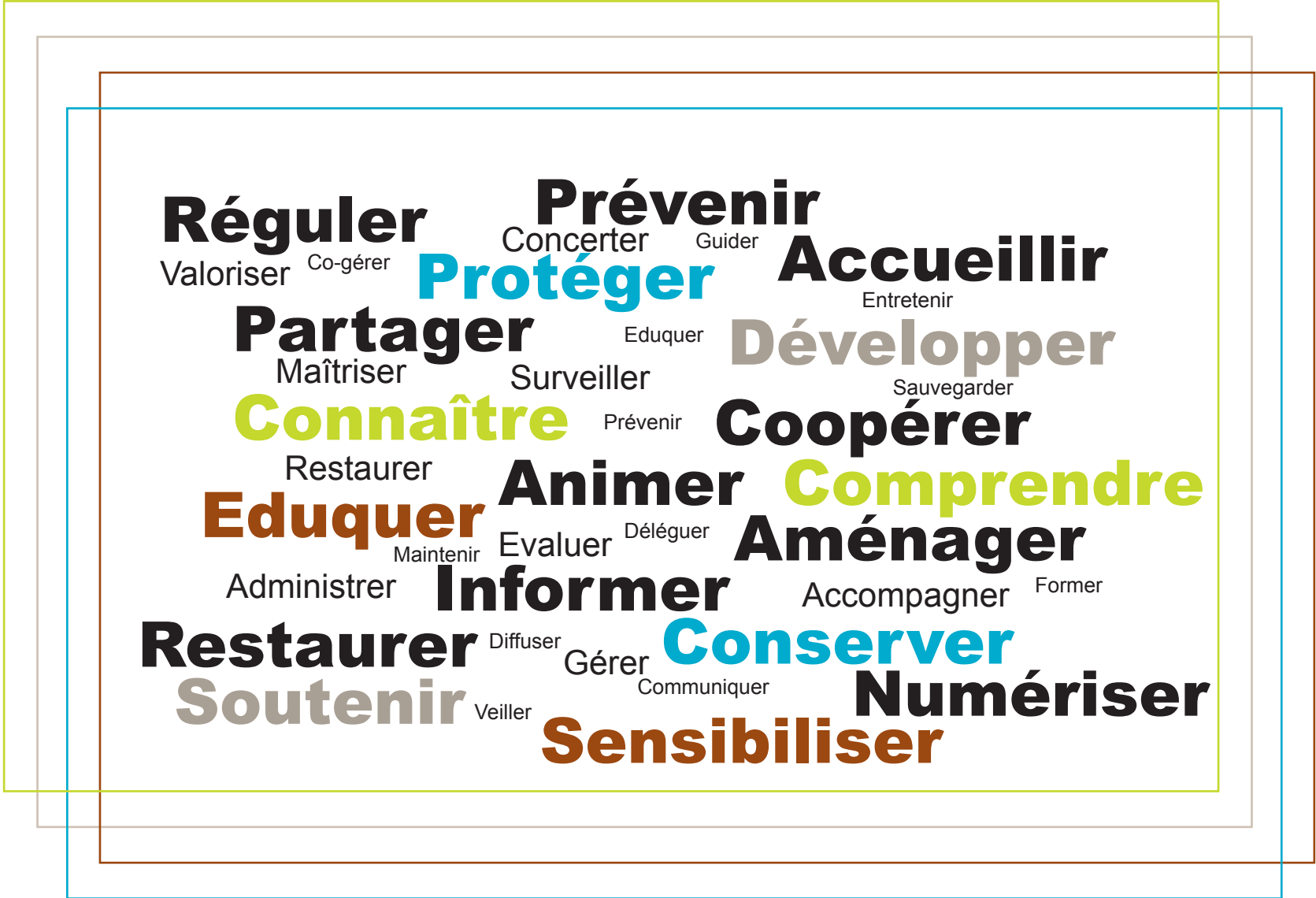
Ambition 2 : Préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins

Ambition 3 : Soutenir un développement local durable, valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités

Ambition 4 : Promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée

Ambition 5 : Préparer l'avenir en investissant dans la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire

Ambition 6 : Développer une approche intégrée terre / mer par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs



« PROTEGER... »

les herbiers de posidonies



© Antonin Guilbert

Le Parc national de Port-Cros assure une mission de protection des espèces, et du patrimoine naturel à l'instar des dix autres Parcs nationaux. Il dédie une attention toute particulière aux herbiers de posidonies, joyaux des fonds sous-marins de Méditerranée.

Concilier l'accueil et la protection des herbiers de posidonies

Il a été décidé de créer une ZMEL (Zone de Mouillage et d'Equipements Légers) dans la passe de Bagaud à Port-Cros pour préserver les herbiers de posidonies et les espèces qu'ils abritent de l'action des ancrages des bateaux. Cet espace maritime réglementé ouvrira chaque année du 15 avril au 15 octobre.

En 2019, la consultation des entreprises qui devait conduire à la mise en place des dispositifs d'amarrage a été rendue infructueuse. Une nouvelle consultation a été organisée durant l'été 2019. Suite à la phase d'analyse et de négociation avec les candidats, le marché de travaux a été notifié au titulaire fin novembre 2019. Après une période de préparation relativement étendue pour approvisionner les matériels d'ancrage, période qui se confond avec celle où les conditions météorologiques sont la majeure partie du temps défavorables, le démarrage des travaux a été programmé au début du mois de mars 2020, pour une mise en service de la ZMEL au plus tôt avant la saison 2020.

La ZMEL comportera donc dès le printemps 2020 68 bouées d'amarrage :

- 60 destinées aux navires de passage de moins de 15 mètres ;
- 5 destinées aux navires de passage de 15 à 30 mètres ;
- L'occupation de ces bouées est libre et gratuite en journée, payante et sur réservation (en ligne) la nuit.
- 3 réservées aux résidents de Port-Cros. L'amarrage à ces bouées, gratuit en journée, est interdit la nuit.

La présence d'un navire au sein de la ZMEL est permise dans la limite de cinq nuitées consécutives.

Un tarif de base sera appliqué pour les deux premières nuitées. Dans le cas où le navire occuperait un des dispositifs d'amarrage de la ZMEL les nuitées immédiatement suivantes, le tarif de base sera multiplié :

- par deux, pour ce qui concerne la troisième nuitée ;
- par quatre, pour ce qui concerne la quatrième nuitée ;
- par huit, pour ce qui concerne la cinquième nuitée.

Cette tarification exponentielle est destinée à générer un mouvement des navires afin que d'autres plaisanciers puissent venir découvrir le parc national.

Toute l'année, il sera interdit de mouiller l'ancre dans les 176 ha de cette zone protégée.

NDLR : la ZMEL est en fonctionnement depuis le 29 mai 2020.





« **SENSIBILISER...**

les publics via »



les sentiers sous-marins



**les bases nautiques
et les acteurs de la plaisance**



les expositions

les stations d'information



Une des missions du Parc national est l'éducation et la sensibilisation au développement durable, que ce soit pour les visiteurs, les habitants ou les professionnels. En ce sens, il anime un réseau de sentiers d'interprétation sous-marins, crée des supports de communication de grande ampleur et accompagne les acteurs socio-économiques dans la mise en place d'éco-gestes.

Sensibiliser... les publics via les sentiers sous-marins

Création de deux nouveaux sentiers sous-marins

Le réseau des sentiers sous-marins (coordinateurs et animateurs des sentiers sous-marins partenaires du Parc national de Port-Cros en Aire Maritime Adjacente) s'est agrandi avec la création de deux nouveaux sites aménagés :

- l'Observatoire Marin de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a porté la création du nouveau sentier de Pampelonne à Ramatuelle et suit son animation estivale,
- l'association « *Un fauteuil à la mer* » a rejoint les partenaires avec l'animation du sentier sous-marin réservé aux personnes handicapées de la plage de la Vignette en baie du Niel à Giens (Hyères).

Depuis 2019, ce sont 9 sentiers sous-marins qui permettent à tous les publics de découvrir toutes les richesses des petits fonds marins littoraux du Parc national de Port-Cros, de La Garde à Ramatuelle.

Sentier de Pampelonne à Ramatuelle



Sentier de la plage de la Vignette



Sensibiliser... *les publics via les bases nautiques et les acteurs de la plaisance*

Projet EXOCET nautisme d'avenir : le bilan et les perspectives

Ce projet a pour but de sensibiliser le public présent dans les bases nautiques à la transition écologique, par des actions d'informations et d'éducation à l'environnement afin d'impacter positivement les pratiques des sportifs qui sont accompagnés chaque année au sein de ces bases nautiques.

Le bilan

Après deux années de collaboration et d'accompagnement, les actions mises en place dans le cadre du projet EXOCET sont très bien reçues d'une manière générale.

Les professionnels des structures apprécient de pouvoir avoir un accompagnement individualisé et répondant précisément à leurs spécificités. L'accès gratuit aux éco-tutos est également un vrai point fort selon les avis récoltés. Ainsi, huit journées ont été effectuées au sein même des structures sur les thèmes suivants : biodiversité, compostage, pollution et changement climatique, actions éco-citoyennes, outils de sensibilisation. Les associations accompagnatrices cherchent en outre à développer au maximum des outils et supports de sensibilisation en français et anglais pour que la portée du message se fasse à l'échelle européenne. Les associations en contact direct avec le public des bases nautiques, lors de journées de sensibilisation, ont pu confirmer qu'il y avait une vraie demande et un enthousiasme non dissimulé pour la démarche environnementale proposée au cœur du projet.

En quelques chiffres, EXOCET Nautisme d'avenir c'est :

- Environ 36 500 personnes sensibilisées à l'année, tous publics confondus : les pratiquants qui fréquentent la base de façon ponctuelle en saison estivale, les adhérents à l'année, les moniteurs et le personnel administratif.
- Une dizaine d'intervenants spécialisés : salariés des associations qui accompagnent les bases.
- Plus de 15 journées d'intervention par an : sur le terrain des actions concrètes comme l'installation d'un composteur, de panneau d'affichage...
- Une grande journée partenaires par an rassemblant plus de 85 participants de différents horizons mais ayant un lien avec les pratiques nautiques ou l'accueil touristique.

Les perspectives d'évolution

A l'horizon 2020, les bases nautiques voulant intégrer la démarche devront signer une lettre d'engagement stipulant la mise à disposition de leur personnel pour au moins une journée de formation, sur une thématique de leur choix.

Avec l'accompagnement des associations référentes, les bases s'engageront également avec la réalisation d'une action concrète dans l'année.

Le vécu et l'expérience qu'a apporté le projet pilote a permis à l'établissement d'avoir un véritable regard critique sur ce qui a pu freiner l'avancée d'Exocet ; pour cela, il est envisagé pour la suite du projet de formaliser les panneaux de sensibilisation pour qu'ils soient durables et traduits en trois langues (français, anglais et italien), sur un format solide.

Chaque base devrait avoir un engagement trimestriel pour qu'à la fois l'association accompagnante et la base puissent avoir une date limite sur les objectifs, permettant un meilleur avancement du projet et une meilleure lisibilité.

Au-delà de cela, le Parc national de Port-Cros préconise également une visite mensuelle sur la base pour faire un point sur les avancées ou freins permettant la bonne mise en œuvre du plan d'action.

La structure porteuse du projet, à savoir le CIETM¹, doit recevoir les bilans trimestriels de chaque base via les associations accompagnatrices, pour être sûr que les actions sont bien réalisées par tous. Pour les bases qui ont des ouvertures restreintes, soit deux à trois mois par an, il y aura bien sûr moins de réalisations in situ, mais il peut y avoir des actions ponctuelles (chantier nature sur les plantes invasives, nettoyage de plage...).

Ce projet est réalisé avec le soutien financier du projet européen Interreg Marittimo GIREPAM.

1- Collectif d'Initiatives pour l'environnement et le Territoire des Maures



Sensibiliser... les publics via les bases nautiques et les acteurs de la plaisance

Bateau Bleu, éconavigation et opération « Zéro déchet en mer »

Au cours de l'année 2019, le Parc national a poursuivi son implication dans l'animation du dispositif Bateau Bleu qui, depuis son lancement en 2014, a fédéré une trentaine de partenaires professionnels et permis de labelliser près de 400 bateaux.

Les différents échanges avec les acteurs impliqués dans le dispositif ont confirmé la pertinence d'un déploiement territorial plus large de Bateau Bleu et la nécessité de faire évoluer les critères de labellisation.

Pour cela, le Parc national a organisé en 2019 des rencontres entre les fondateurs de Bateau Bleu – la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) - et les opérateurs en charge des questions liées à la plaisance sur le territoire régional – la Région Sud, l'Union des Ports de Plaisance et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée. Ces rencontres ont permis de dessiner une nouvelle organisation du dispositif, 2020 sera donc une année de transition pour Bateau Bleu.

En parallèle de ces actions impliquant les acteurs institutionnels et socio-économiques du monde de la plaisance, le Parc national a lancé en août 2019 une opération à destination des plaisanciers.

Avec la distribution de 3000 sacs « Zéro déchet en mer », le Parc national a souhaité encourager les plaisanciers à trier leurs déchets à bord et à utiliser les conteneurs disponibles dans le port de Porquerolles. Cette opération a été menée en partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le port de Porquerolles et réalisée dans le cadre du projet européen Interreg Marittimo GIREPAM.



Sensibiliser... les publics via les stations d'information

Les Vigies du littoral

Ce projet sur le territoire du parc national des 5 communes engagées dans des actions de préservation du littoral méditerranéen vise à incarner les enjeux de préservation tout en matérialisant l'aire d'adhésion. Il s'agit d'un dispositif de signal d'information, de sensibilisation et de cartographie qui se déploie sur 5 points signalétiques.

Les Vigies du littoral valorisent les richesses d'un territoire de projets et ses acteurs qui veillent collectivement sur un patrimoine naturel et culturel précieux. Elles s'attachent à montrer en images les espèces marines et terrestres méditerranéennes les plus emblématiques et fragiles du parc national ainsi qu'une grande diversité paysagère et patrimoniale. Un module comportant une balise verticale et un pupitre horizontal a été conçu et implanté dans des sites entre terre et mer, présentant souvent une co-visibilité avec les cœurs de parc et dans des espaces paysagers choisis comme des lieux exceptionnels très fréquentés, à préserver.

Ces modules sont conçus comme des fenêtres sur le paysage.

Ils se situent à :

La Garde : proche de la zone humide du Plan de la Garde en entrée de l'aire d'adhésion

Le Pradet : sur la plage de La Garonne près du sentier sous-marin

Hyères : sur le port Saint-Pierre face à l'île de Port-Cros

La Croix-Valmer : plage de Pardigon, à proximité du site archéologique et de la zone humide éponyme

Ramatuelle : à l'Escalet au départ du sentier du littoral, face au site des 3 caps en zone Natura 2000 près du sentier sous-marin

Le dispositif d'information est disponible en français, anglais et italien et a été réalisé avec le soutien financier du projet européen Interreg Mairittimo GIREPAM. Une brochure bilingue distribuée dans les offices du tourisme complète ce dispositif.



Sensibiliser... les publics via les expositions

« Entre Ciel et Mer » au port St Pierre à Hyères

Exposition de prestige grand public en 24 panneaux et 37 photos qui présente les regards croisés de photographies naturalistes sur la richesse et la variété du territoire du premier Parc national marin d'Europe, de ses paysages insulaires, littoraux et marins.

Les photographies vues du ciel de Frédéric Larrey ont été prises le long des côtes varoises.

Frédéric Larrey et Thomas Roger avec l'association « Regard du vivant » explorent la biodiversité sous-marine du sanctuaire Pelagos pour la préservation des mammifères marins de Méditerranée dont le Parc national anime la partie française.

Le collectif de photographes sous-marins « Déclic Bleu Méditerranée » révèle les liens étroits entre patrimoine naturel et culturel par sa maîtrise de la technique de photographie « mi-air/mi-eau ».

Thomas Abiven et Charly Gicqueau, tous deux agents du Parc national de Port-Cros, photographes et plongeurs, familiers des fonds sous-marins en cœur de parc national ponctuent cette découverte étonnante de la faune et la flore locales.

Cette exposition s'inscrit dans le prolongement des Vigies du littoral qui rassemblent les acteurs et les communes engagés dans la préservation de la biodiversité. Elle fait écho aux cinq stations d'information qui jalonnent les communes partenaires du Parc national de Port-Cros : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. L'exposition est produite par le Parc national de Port-Cros en partenariat avec la commune de Hyères inaugurée le 23 mai en présence des élus et de nombreux partenaires.

On estime à plus de deux millions de visiteurs par an le public de cette exposition permanente de plein air.

Cette exposition permanente de plein air bénéficie du public de passage sur le port St Pierre (estimation : 2 millions de visiteurs par an).



« FORMER... »

les étudiants en cycle universitaire



Pour généraliser l'éducation à l'environnement, le Parc national, en lien avec de nombreux partenaires, s'est engagé dans le développement d'un parcours éducatif pour les élèves allant de la maternelle à la terminale principalement pour les établissements des communes de l'aire d'adhésion. Désormais, l'offre s'élargit auprès des bacheliers.

Création d'un BTS Gestion et Protection de la nature à l'Agricampus de Hyères

Dans le cadre de la convention de partenariat d'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) avec le Ministère de l'Agriculture/Agricampus de Hyères, le Parc national de Port-Cros et l'Unité de Formation d'Apprentis (UFA) ont développé en 2019 le dossier de validation auprès de la Région Sud pour l'ouverture en septembre 2020 d'un nouveau BTS « Gestion et Protection de la Nature ».

Le centre de formation s'appuiera sur les bases enseignées en Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune), soit :

- contexte d'une action de génie écologique,
- caractéristiques des pratiques de génie écologique,
- organisation d'un chantier de génie écologique,
- travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes,
- protection et valorisation des espaces et de la biodiversité,
- accueil du public et animation-nature

Cette nouvelle offre post-bac comblera un déficit d'offres par apprentissage en région méditerranéenne. Elle proposera une option « gestion du littoral » afin de permettre une mise en connexion des professionnels « Marque *Esprit Parc national de Port-Cros* » autour des problématiques spécifiques aux milieux méditerranéens : milieu marin, littoral, forêt, zones humides temporaires, lutte contre les risques incendies, inondations, risques côtiers, réduction de la pression des impacts anthropiques liés au tourisme, etc. Les jeunes-apprentis, en alternance pendant 2 ans, démarreront leur formation en septembre 2020. Le Parc national pourra en accueillir chaque année.



« VALORISER...

le territoire »

*En instaurant
un plan paysage*



*En soutenant
des projets artistiques*

Le Parc national s'attache à mettre en valeur la richesse de son patrimoine naturel auprès du plus grand nombre par le biais de formes culturelles et artistiques variées, mais également de son patrimoine paysager à travers l'instauration d'un plan paysage des îles d'Or. Ces actions permettent d'associer de nombreux partenaires du territoire.

Valoriser... le territoire en soutenant des projets artistiques

Des marches, Démarches

Cette opération orchestrée par le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur (fond régional d'art contemporain) a fédéré une soixantaine de partenaires sur tout le territoire à partir de mars 2019 autour des enjeux de circulation des formes artistiques, de territoire et de mise en réseau. A partir de la proposition artistique de Guillaume Monsaingeon, cette manifestation a réuni de nombreux acteurs culturels, associatifs ou éducatifs installés sur le territoire régional et notamment dans les zones éloignées de l'offre culturelle. Les formes variées de création, expositions, installations, performances, workshop, résidences, événements croisant art/nature/enjeux sociaux/ pratiques artistiques de la marche soulignent la capacité de concertation des acteurs de terrain, et valorise la vitalité multiforme des territoires.

Cette opération associe le Parc national de Port-Cros et le Parc national des Ecrins. En cœur de parc national et en aire d'adhésion (Salins des Pesquiers), ce projet a pris la forme d'une série d'ateliers sur le paysage en mouvement avec les étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Toulon Provence Méditerranée (ESAD-TPM) dans le cadre d'une convention sur 3 ans. Cette école est membre du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national. Il s'agissait pour eux d'interpréter les paysages du littoral et des îles pour repenser le lien entre art et nature : défi artistique auquel ont répondu une trentaine d'étudiants tout au long de l'année. Ce projet a donné lieu à un workshop expérimental au Domaine du Rayol-Canadel et un Atelier de Recherche et de Création sur le territoire, l'ARC LATITUDE 43.

De nombreux partenaires ont été associés : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Var (CAUE), Fédération Française du Paysage (FFP), Domaine du Rayol-Canadel, Museum départemental d'Histoire naturelle, Centre archéologique du Var, Musée national de la Marine (Toulon), communes et artistes invités. Le 24 mai 2019, une première étape de restitution a réuni à la maison de Parc à Porquerolles, étudiants, partenaires et habitants et a présenté les travaux produits : aquarelles, photos, vidéos, installations, textile, livre d'artistes ... offrant une lecture originale des paysages en mutation.

*Restitution, Paysages en mouvement, ESADTPM
Maison de Parc, Jardin E. Lopez, mai 2019*



Valoriser... le territoire en soutenant des projets artistiques

(Re)génération au cap Lardier

Ce projet s'est poursuivi en novembre 2019 avec une résidence artistique en territoire au cap Lardier sur la (Re)génération post-incendie du site. La photographe invitée par le Parc national est Lucia Guanaes.

Cette préfiguration d'une première résidence « Les hivernants » sur le thème du paysage en mouvement est labellisée par le FRAC Des marches, démarches, soutenue par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), le Conservatoire du littoral et la commune de La Croix Valmer avec le soutien financier la Fondation Total.

Ce projet se prolongera en 2020 avec une restitution grand public, des ateliers d'écriture, une exposition et une publication en 2020.



Valoriser... le territoire en instaurant un plan paysage

Un plan paysage pour l'archipel des îles d'Hyères

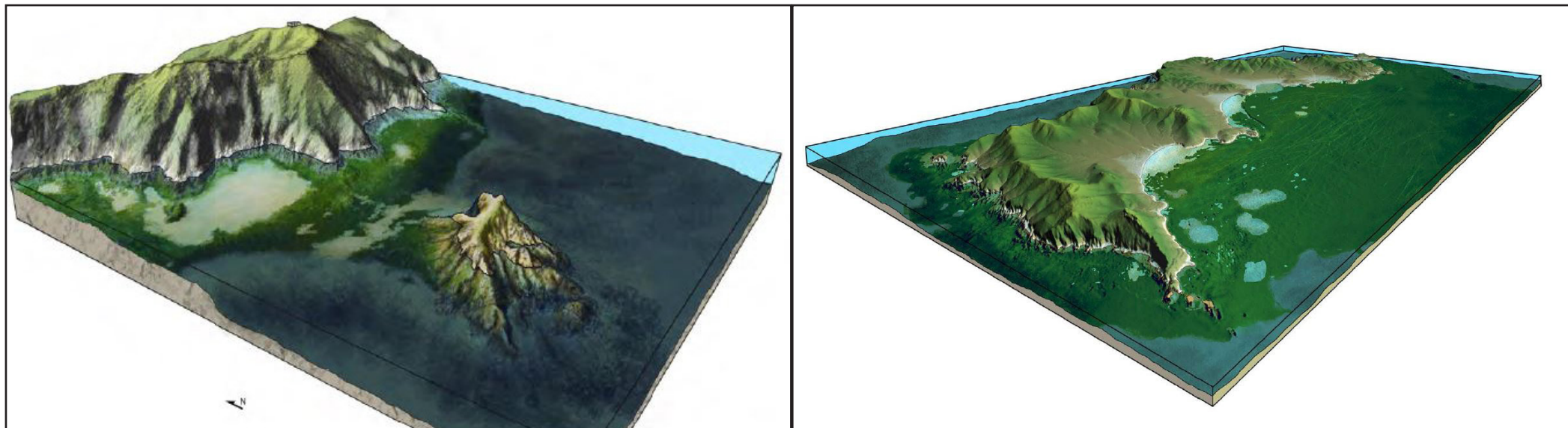
Le plan de paysage est un outil, issu d'une démarche locale volontaire pour élaborer ensemble les paysages de demain. Cette démarche permet d'anticiper l'évolution paysagère du territoire afin de préserver son identité et de valoriser ses atouts tout en révélant son caractère. Le Parc national a initié le plan paysage de l'archipel des îles d'Hyères. Sa particularité importante et inédite de ce plan paysage est qu'il ajoute à son caractère terrestre une dimension marine et sous-marine.

Ce projet traite notamment du volet paysager de la démarche « capacité de charge », de la notion d'entrée dans un parc national, des transitions entre les espaces publics et les projets, et par ailleurs de la valorisation des sites d'intérêt. Pour compléter cette démarche d'ensemble, des projets opérationnels de paysage ont été étudiés sur la valorisation des jardins du Levant (le Val de l'Aiguade), la requalification architecturale et paysagère du village de Port-Cros, la valorisation des restanques (vallon de la solitude) de Port-Cros.

Pour mener à bien ce projet, l'établissement a choisi de mettre en place une gouvernance avec un comité de pilotage et des groupes de travail. Depuis son démarrage, 14 ateliers de travail ont été réalisés sur les trois îles, sur le territoire maritime, et l'aire d'adhésion. Enfin, le plan paysage est constitué de 3 phases :

- 1- Le diagnostic : il est finalisé, le rapport a été transféré aux acteurs de la gouvernance et a été validé.
- 2- Définition des objectifs de qualité paysagères
- 3- Plan d'action opérationnel en cours de finalisation et qui a fait l'objet de nombreux ateliers de concertation. La démarche sera finalisée en 2020 et sera complétée par des nouveaux projets opérationnels sur l'île de Porquerolles.

Ce projet est financé avec le concours de la DREAL PACA (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et les projets opérationnels des Jardins du Levant et des restanques de Port-Cros sont financés par le projet européen ISOS.



« MAITRISER... »

La prolifération des sangliers



Les espèces exotiques envahissantes

Le Parc national met en place diverses mesures pour préserver son patrimoine naturel et enrayer les dégradations du milieu causés par de multiples facteurs. Deux d'entre eux correspondent aux espèces à enjeux sociétaux et aux espèces exotiques envahissantes.

Maîtriser... la prolifération des sangliers

Bilan de la régulation des sangliers

A Port-Cros

En 2019, la régulation du sanglier a été réalisée par deux nouveaux agents du secteur de Port-Cros. Néanmoins, l'effectif en baisse de l'équipe n'a pas permis de laisser les cages de capture opérationnelles durant l'été. La saison estivale exige la présence des agents tôt le matin jusqu'à tard le soir en mer et sur terre pour la prévention des infractions et du risque incendie.

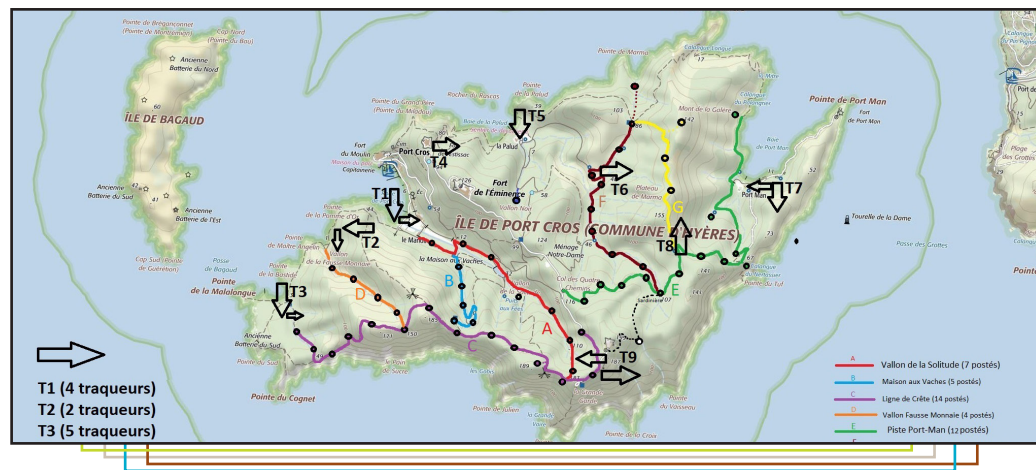
- 740 heures ont été nécessaires pour cette lutte contre les sangliers
- 10 animaux ont été capturés par les cages (contre 72 en 2018).
- 12 ont été tués en battues administratives (contre 20 en 2018). Les animaux ont modifié leur comportement devant les traqueurs et leurs chiens, en se réfugiant dans les zones difficiles d'accès (falaises).
- 7 sangliers ont été tués à l'affût (contre 2 en 2018). Les nouveaux agents chargés de la régulation ont permis d'augmenter le nombre de soirées d'affût et la lunette de vision nocturne a amélioré le résultat des tirs.

D'un point de vue général, concernant la saison estivale 2019, le Parc national n'a collecté aucune plainte de visiteurs ayant observé des sangliers sur l'île. Les indices de présence de ces animaux ont été moins importants qu'en 2018.

La présence des sangliers sur Bagaud a été confirmée par les scientifiques et les agents ayant travaillé sur l'îlot.

Les tournées à terre cet hiver ont mis en exergue une nouvelle augmentation des indices de présence des sangliers et il est donc nécessaire de maintenir la pression de tir et de capture de ces animaux (battues administratives, cages et affûts).

Depuis 2017, plus de 200 sangliers ont été éliminés !



A Porquerolles

Depuis mars 2017, les tirs de régulation sont encadrés par un Ordre de Chasse Particulier (OCP) préfectoral d'une durée de 3 à 6 mois renouvelés excluant les 4 mois d'été. Les tirs de régulation étaient pris en charge par un chasseur membre de la société de chasse locale. L'action du Parc national était concentrée sur la logistique matérielle et administrative, l'agrainage, le suivi des pièges photo et la coordination du dispositif. En complément, le viticulteur/chasseur obtenait une autorisation préfectorale individuelle de chasse à l'affût sur ses parcelles de culture couvrant la période estivale. Compte tenu de l'augmentation significative des indices de présence de l'espèce durant l'hiver 2018/2019, le secteur de Porquerolles a reçu en dotation une arme de service équipée d'une lunette de vision nocturne avec pour objectif de renforcer le dispositif de tir de régulation. Deux agents se sont fortement impliqués dans cette mission. Cela a permis d'augmenter très sensiblement le nombre d'animaux abattus à 24, se décomposant comme suit :

- 9 sangliers abattus à l'affût et 4 capturés et abattus dans la cage de la plaine de Notre Dame dans le cadre de l'OCP.
- 5 sangliers abattus dans le cadre de l'arrêté préfectoral de chasse individuelle à l'affût, qui a pour but la protection des cultures.
- 6 sangliers abattus hors OCP en juillet/août/septembre en zone cœur et la nuit exclusivement suivant les instructions de la direction.

Cela a permis de mettre en évidence 2 périodes favorables se situant de décembre à mars et de mai à septembre, cette dernière n'étant pas couverte par un OCP. Il paraît indispensable d'obtenir un OCP « estival » couvrant la mission permettant une plus grande pression chasseurs/agents combinés.

L'action du Parc national sur ce sujet a été très bien perçue par la population locale notamment les viticulteurs, et il est donc nécessaire de maintenir la pression de tir et de capture de ces animaux.

Maîtriser... les espèces exotiques envahissantes

Expérimentation de gestion d'une espèce exotique envahissante sur la Presqu'île de Giens

Le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles travaillent en collaboration depuis de nombreuses années sur des expérimentations de gestion des plantes exotiques envahissantes.

Dans le cadre du programme européen Interreg Marittimo ALIEM, transfrontalier avec l'Italie, des financements ont pu être mobilisés pour la gestion du séneçon anguleux, *Senecio angulatus*, présent sur le site de la Darboussière sur le secteur de la presqu'île de Giens. L'élimination de cette plante est prioritaire selon la stratégie régionale relative aux plantes exotiques envahissantes en région PACA.

Un protocole expérimental sur trois années (2017-2019) visant à l'éradication de la station a été mis en place selon plusieurs modalités d'actions : un test de germination ex-situ, des opérations d'arrachage bisannuelles et trisannuelles, un suivi des repousses de la plante envahissante et de l'évolution de la végétation locale complété de replantations post-arrachage de plantes indigènes.

Les résultats de cette étude démontrent que l'espèce produit peu de graines viables et que les modalités d'arrachage sont efficaces pour arriver à l'éradication totale de l'espèce sur la zone. Les différents suivis réalisés confirment la réussite de l'éradication de l'espèce et la reprise de la végétation autochtone. Ce chantier pilote d'éradication a été présenté à de nombreux partenaires franco-italiens dans le courant de l'année 2019.

Mise en place du protocole de suivi

Replantation post-arrachage





« COOPÉRER... »

avec »



l'association SMILO

le mécène GMF



*MedPAN,
Réseau de gestionnaires
d'Aires marines protégées*

Le Parc national noue des liens très forts avec des partenaires locaux et internationaux afin d'enrichir et partager les connaissances liées à la gestion insulaire et aux espaces protégés. Par ailleurs, l'établissement peut compter sur le soutien de fondations d'entreprises privées telles que la GMF pour mener des actions sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Coopérer... avec l'association SMILO

Rencontre annuelle avec SMILO, labellisation de l'île de Porquerolles

En octobre 2019, l'île de Porquerolles a accueilli la 3^{ème} rencontre annuelle de l'association SMILO (Small Island Organisation) dont le Parc national est membre depuis 2015. L'association favorise l'émergence de projets de territoire pour la gestion durable des petites îles.

La rencontre du réseau a réuni pendant quatre jours les représentants de nombreuses îles autour du monde. Le Parc national a participé aux ateliers de travail sur les thématiques liées à la gestion durable des ressources en milieu insulaire.

A cette occasion les membres de la commission d'évaluation SMILO ont décerné à l'île de Porquerolles le «Label in Progress» (reconnaisant l'engagement dans la démarche d'île durable), ainsi que deux prix sectoriels sur les thématiques Biodiversité et Paysages.

Pendant ces quatre jours s'est aussi réuni le comité de pilotage du projet européen Interreg ISOS. Les partenaires du projet, dont fait partie le Parc national, ont participé aux ateliers techniques pour l'élaboration de Livres Blancs à destination des décideurs locaux, nationaux et européens. Les deux livres blancs « Gestion des flux (eau, énergies, déchets) » et « Préservation et valorisation des patrimoines » seront publiés en 2020.



© Smilo



© Smilo

Coopérer... avec MedPAN, Réseau de gestionnaires d'aires Marines Protégées

Le Parc national, lieu d'accueil des formations à destination des gestionnaires d'Aires Marines Protégées

Cette année l'île de Port-Cros a accueilli une formation de trois jours sur les protocoles Palmes-Masque-Tuba pour la cartographie des habitats et le suivi des espèces et pressions dans les petits fonds côtiers.

Cette formation opérationnelle à destination des agents de terrains, techniciens de l'environnement et responsables scientifiques des aires marines protégées de Méditerranée a été développée par MedPAN (le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée) en collaboration avec le Parc national de Port-Cros, le Parc national des Calanques et Septentrion Environnement.

Huit stagiaires en provenance de six pays de Méditerranée ont participé à la formation qui a offert des méthodologies simples et accessibles aux AMP ayant peu de ressources et de capacités, leur permettant de cartographier les habitats côtiers peu profonds, mais aussi de localiser et quantifier des espèces et des pressions importantes pour la gestion de l'AMP.

La formation est accessible à des stagiaires qui n'ont pas de compétences en plongée sous-marine et qui sont physiquement aptes aux activités subaquatiques. Aucune connaissance particulière des habitats n'est requise, car c'est l'un des contenus de la formation.



© MedPan



© MedPan

Coopérer... avec le mécène, la GMF

Le premier séminaire solidaire GMF : des actions en faveur de la biodiversité, de l'accès à la nature pour tous et de la prévention des risques

En septembre, s'est tenu à Porquerolles, le premier séminaire solidaire de la GMF, mécène des Parcs nationaux de France.

La première journée de ce séminaire fut l'occasion pour les enfants de l'Institut d'Education Motrice (IME) Pomponiana et leurs encadrantes de découvrir et de profiter de la plage d'Argent grâce aux aménagements d'accessibilité pour tous les publics réalisés dans le cadre du mécénat (platelage en bois et tiralo).

Voici le témoignage d'une des encadrantes :

« Tout était parfait et je pense que chaque enfant s'est senti entouré. J'ai pu constater que personne n'a vraiment osé leur parler de leur handicap, tout le monde a fait preuve d'une grande discrétion à l'égard de ce qui a pu les conduire à se retrouver hospitalisé. Je vous en remercie car même si pour vous l'intérêt de cette action solidaire et de ces rencontres se trouve dans la « différence », pour nous, une sortie a entre autres pour objectif de les sortir du quotidien de l'hospitalisation... Mission réussie !! C'était génial ! »

La deuxième journée a été consacrée à des ateliers de travail sur les quatre axes d'interventions du mécénat :

- Offrir un accès facilité aux territoires des parcs nationaux et à la connaissance de la nature pour tous y compris pour les personnes en situation de handicap auditif, mental, moteur et visuel ;
- Valoriser l'accessibilité sociale des territoires par un dispositif d'accueil privilégié des jeunes en services civiques ;
- Œuvrer à la restauration de la biodiversité et à sa protection par la réintroduction ou le suivi d'espèces ;
- Contribuer à une politique de prévention des risques efficace sur le territoire des parcs nationaux.

Plusieurs collaborateurs de GMF, quatre Parcs nationaux (Mercantour, Vanoise, Ecrins et Port-Cros) et l'Office Français pour la Biodiversité ont ainsi pu présenter le bilan des actions réalisées et dessiner les contours d'un nouveau partenariat.



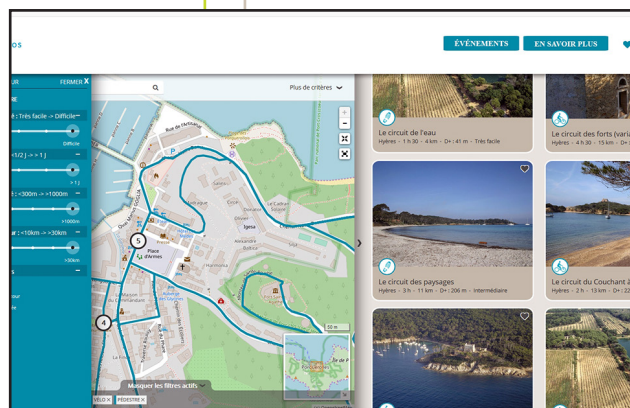
© GMF



© GMF

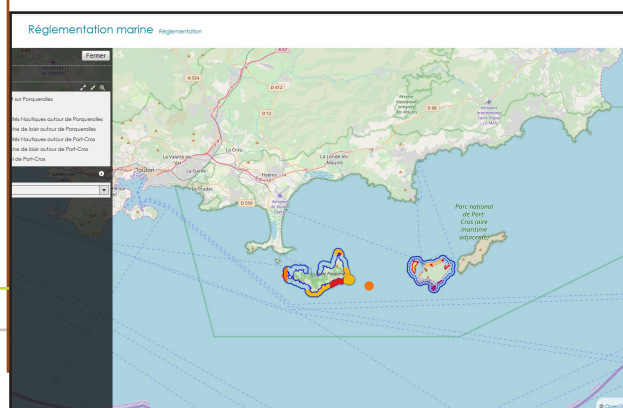
« NUMÉRISER... »

les données »

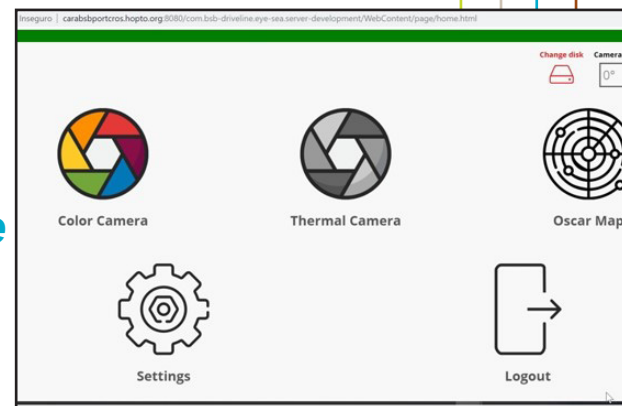


En créant des applications

En utilisant l'intelligence artificielle



En renforçant le portail des systèmes d'information



A l'ère du numérique, le Parc national n'est pas en reste ! Dans l'optique de faciliter la visite du territoire, le Parc national développe et utilise des outils numériques pour ses besoins de gestion et de surveillance du territoire mais également pour faciliter le séjour des visiteurs.

Numériser... les données en créant des applications

Geotrek : gestion et valorisation des sentiers et activités touristiques

La stratégie débutée en 2016 sur les outils numériques internes et orientés vers le grand public, a été poursuivie. C'est ainsi que le Parc national de Port-Cros a décidé de déployer l'outil Geotrek, application inter-parcs regroupant une importante communauté d'utilisateurs : les gestionnaires d'espaces naturels et établissements publics tournés vers le tourisme.

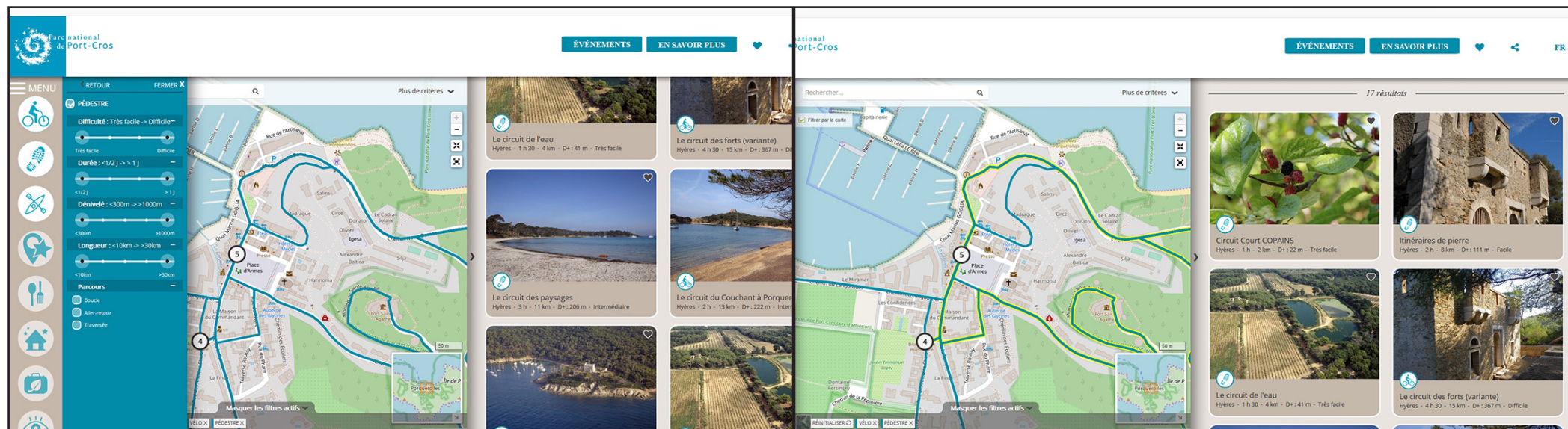
Geotrek se décompose en deux parties

- la première appelée «Geotrek admin» est une application interne permettant la gestion de la signalétique, des pistes et sentiers sur le territoire du parc national ou des éléments culturels et patrimoniaux,
- la deuxième se présente sous la forme d'un site Internet ouvert au public. Ce site Internet permet, à un futur visiteur, de préparer la découverte du territoire et de pouvoir afficher les événements ou les points d'intérêt qui y sont liés.

Geotrek, connecté à la plate-forme d'offres touristiques qu'est Apidae, permet ainsi d'offrir une découverte du territoire en lien avec les problématiques de développement durable, d'environnement ou de valorisation d'une économie en circuits courts.

La mise en production de Geotrek, a été l'occasion de reprendre tout le réseau de pistes et sentiers des cœurs des îles, notamment par un important travail de terrain, pour s'appuyer sur des données géographiques les plus exactes possibles.

Ainsi, l'établissement s'est doté d'un outil de gestion et de promotion d'un tourisme respectueux et qui permettra de communiquer sur les événements du territoire et ses richesses patrimoniales.



Numériser... les données en utilisant l'intelligence artificielle

EYSEA-AMP, un système intelligent pour la gestion des usages

En 2017, le Parc national de Port-Cros décide de participer à un challenge numérique porté par le Pôle Mer Méditerranée, afin de promouvoir l'innovation technologique. Le cahier des charges du challenge a été écrit dans un esprit de partage de la technologie et d'économie de moyens. Il fallait produire un système dont les composants puissent être facilement remplacés avec un coût acceptable, pour être déployé dans un maximum d'aires protégées (réseau des AMP, mais aussi au sein du réseau MedPAN).

Les paramètres demandés sont :

- Adaptation : le système doit pouvoir s'adapter à de nombreuses conditions climatiques ou de milieu.
- Discrétion : pour être hors d'atteinte des dégradations, et parce que le système sera placé dans des milieux naturels protégés et sensibles. Il devra donc être sans impacts directs ou indirects qu'ils soient visuels, sonores ou de toute autre nature.
- Autonomie énergétique : placé en milieu naturel sans réseau énergétique.
- Communication : le système doit pouvoir communiquer les informations à un agent à distance.
- Portabilité : le système doit pouvoir être transportable et manipulable facilement quel que soit le type de milieu.

Les phases de tests, in situ, ont permis d'élaborer un prototype répondant en premier lieu aux caractéristiques techniques et matérielles exigées par le cahier des charges.

La deuxième phase de tests s'est plutôt portée sur la reconnaissance des différents éléments du paysage et des objets présents sur le plan d'eau, ainsi que sur les fonctionnalités de l'application de gestion du système. Cette application permet, entre autres, de gérer les caméras, les temps de veille et la planification, l'état de la batterie et les alertes liées au système.

La preuve de concept a pu être réalisée à la mi-novembre 2019. Elle a consisté à déclarer une zone de surveillance dans laquelle tout navire pénétrant à l'intérieur faisait l'objet d'une détection et de l'envoi d'une alerte par SMS sur les téléphones de service des agents. L'image et la vidéo de cette détection étaient diffusées sur l'interface de l'application tablette développée pour ce système. Ainsi en 2019, il a été fait preuve de l'adaptation de l'appareillage au milieu littoral et du début d'apprentissage du système neuronal artificiel.

En 2020, des phases d'apprentissage plus approfondies devraient avoir lieu, et le Parc national devrait commencer à communiquer sur ce système.



Numériser... les données en renforçant le portail des Systèmes d'Information

En 2019, la stratégie débutée en 2016 sur les outils numériques internes ou orientés vers le grand public, a été poursuivie. En premier lieu, par l'ajout de nouveaux modules au sein du portail des Systèmes d'Information du Parc national (portail SI) : que ce soit pour la gestion des autorisations de circulation, pour les suivis naturalistes, pour le suivi météorologique sur les îles (avec la présence de stations locales), pour la gestion de la pêche de loisir et professionnelle et de la plongée. Le développement de modules a aussi concerné l'intranet de l'établissement (gestion des hébergements, photothèque technique...).

En parallèle à ces développements de modules, le service SI est en train de migrer les outils du portail SI initial vers un portail SI en version 2. Ce dernier permettra d'héberger l'ensemble des outils du Conservatoire Botanique National Méditerranéen et du Parc national sur une même plate-forme, de permettre les multisessions, de faciliter la gestion des droits d'utilisateurs.

Pour alimenter les bases de données, il faut saisir de la donnée. Le portail SI le permet via une interface Internet, mais pour optimiser le processus de collecte d'informations il est préférable, quand cela est possible, de saisir directement la donnée sur le terrain. Pour cela, des tests ont commencé en 2019, sur la génération de formulaires via un serveur ODK Aggregate. Ce serveur permet donc de générer des formulaires de saisie terrain, formulaires embarqués sur des outils mobiles et alimentant par synchronisation les bases de données du portail SI. Ce type de serveur doit être déployé sur les serveurs du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) pour une utilisation en inter-parcs ; le Parc national de Port-Cros est animateur de ce projet en lien avec l'Office Français pour la Biodiversité.

De la même façon, une cartothèque interactive a pu être mise en production par le réseau inter-parcs, sur les serveurs du BRGM. Chaque Parc national bénéficie d'une session sur laquelle il va pouvoir mettre en place de l'information géographique concernant son territoire. Cette application nommée Lizmap a commencé à être alimentée cette année, et ceci se poursuivra en 2020.

Des outils mobiles embarquant des fonds cartographiques ont également été mis à disposition des agents du Parc national, soit pour saisir des données, soit pour se localiser lors de suivis naturalistes sur le terrain (suivi d'un transect ou localisation dans une maille par exemple).

Dans chaque cas de figure, que ce soit de la mise à disposition d'information, de la prise de données directement sur le terrain, ou de l'aide à la localisation, des outils sont et seront déployés à chaque fois que ce sera possible.

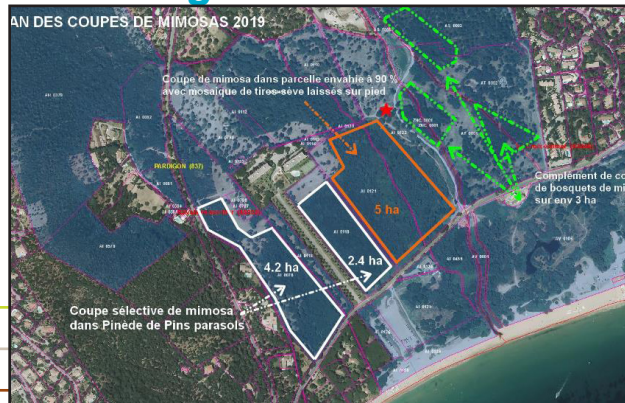
The image displays two side-by-side screenshots of digital interfaces. The left screenshot shows a web application titled 'Réglementation marine' (Marine Regulation) with a map of the Port-Cros National Park. The map includes various colored zones and a legend on the left side. The right screenshot shows the 'INTRANET DU PNPC ET DU CBNMed' (Intranet of the Port-Cros National Park and the CBNMed). The interface features a navigation menu at the top, a main content area with a large banner for 'Catalogue des formations CVRH 2019', and several sidebars containing lists of documents, events, and tools.

« RESTAURER... »



Le fort du Pradeau

**Les espaces naturels
de Pardigon**



Le territoire marin

L'îlot de Bagaud



Les patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc national sont exceptionnels mais fragiles. Il subissent les dommages du temps, la pression des activités économiques humaines et la présence d'espèces exotiques envahissantes. L'établissement a donc mis en place des programmes et mesures de grande envergure pour y faire face.

Restaurer... le fort du Pradeau

Le Parc national de Port-Cros, dans le cadre de ses missions de valorisation et de protection des patrimoines, développe un projet de restauration et de valorisation du fort du Pradeau, édifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, situé sur la presqu'île de Giens dans un site emblématique en cours de reconversion dans le cadre de l'opération Grand Site. Ce projet vise à créer une maison de Parc national avec un espace d'interprétation du territoire. L'ambition est de construire une offre culturelle et touristique variée et de qualité, afin d'accueillir le public à l'année, d'informer les visiteurs en amont de leur visite sur l'île de Porquerolles sans attirer davantage de population en été, de promouvoir les sites culturels du territoire et de faire vivre le lieu en dehors de la saison touristique en accueillant touristes d'hiver, habitants, scolaires.

Les études de maîtrise d'œuvre, architecturales, scénographiques et muséographiques ont permis de finaliser en 2019 un projet global notamment avec l'implantation de nombreux partenaires dans le cadre d'un comité scientifique.

Le fil rouge narratif de cet espace est « rendre visible l'invisible » à travers les patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels, terrestres et maritimes (invisibles, immergés, sites cachés, savoir-faire, mémoires des hommes etc).

Le programme consiste à faire coexister les fonctions suivantes :

- un espace d'information, d'accueil du public et de présentation du territoire (entrée cartographique) comprenant une boutique du Parc national et un espace d'information touristique, dans le logement des troupes ;
- un espace patrimonial aménagé dans la poudrière, espace traversant comprenant une évocation de la rade d'Hyères comme un lieu de passage à travers l'histoire, épaves emblématiques (installation lumineuse par la projection sur les parois des épaves emblématiques et caractéristiques des différents usages et des époques, sons) ;
- un espace introductif des richesses naturelles et culturelles dans le logement des officiers sous la forme d'un cabinet de curiosité contemporain, des objets multiples et variés et des dispositifs multimédia de présentation des patrimoines fortifiés, immergés, et phares et balises, herbiers numériques ;
- un espace des témoignages des acteurs de l'histoire du Parc national et des usagers du territoire (audiovisuel) ;
- un espace panoramique sur la terrasse s'ouvrant vers l'horizon avec une lecture du paysage sur des supports d'interprétation et des mobiliers de contemplation
- une rampe d'accès immersive évoquant la descente dans les fonds marins (sons, lumière, images animées) ;
- une salle multifonctionnelle en sous-sol : découverte des différents milieux naturels, espace d'approfondissement pédagogique comprenant manipulations, ambiances immersives de projection audiovisuelle en 3D, espace de conférences et de réunion modulable (actualités de la recherche).

Thèmes abordés : fonds marins et sous-marins, espaces terrestres, faune et flore, éco-solidarité, et enjeux du changement climatique, etc.

Les travaux débuteront fin 2020 et l'ouverture du fort est prévue en 2022. Ce projet est soutenu par de nombreux partenaires financiers : la Région PACA, la DRAC, la DREAL, la commune de Hyères, la Métropole TPM, le ministère de la Transition écologique et solidaire et les fonds européens dans le cadre du projet Neptune.



Restaurer... les espaces naturels de Pardigon

Le site de Pardigon, propriété du Conservatoire du littoral à cheval sur les communes de la Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer, possède un passé agricole hérité de la période gallo-romaine. La déprise agricole du milieu du XXème siècle et les projets d'urbanisme des années 1990 avaient mis à mal les espaces naturels du lieu notamment avec l'envahissement par le mimosa. Le projet agricole inscrit au plan de gestion du site, ainsi que les besoins de mise en sécurité des riverains ont abouti en 2019 à la coupe complète suivis de deux broyages des mimosas du nord de la RD 559.

Ces travaux, associés à une sélection des espèces intéressantes telles que les chênes et les frênes, ont concerné environ 15 hectares de bois. Pour éviter la reprise rapide du mimosa, des parcs de pâturage par les ânes ont été installés, dans lesquels le Parc national a mis en place des périmètres d'expérimentation pour mesurer l'impact du pâturage sur le mimosa.



Avant

© Philippe Gondolo - Conservatoire_Littoral

Après



© Philippe Gondolo - Conservatoire_Littoral

Restaurer... l'îlot de Bagaud

Programme de restauration écologique de la réserve intégrale de Bagaud, le séminaire des 10 ans !

Cette année signait la dernière du programme décennal. Pour rappel, il s'agit d'un projet phare sur la résilience écologique des écosystèmes insulaires méditerranéens et sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les 4 suivis biologiques (flore, entomofaune, herpétofaune et avifaune) ont été réalisés.

Un séminaire scientifique s'est tenu le 5 novembre à Hyères, rassemblant 84 participants (agents du Parc national, universitaires, naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels, guides labellisés, collectivités, associations, bureaux d'études, etc) et a permis de diffuser les résultats obtenus sur les 10 ans du programme.

Les résultats des éradications sur les 2 espèces exotiques envahissantes (griffes de sorcières et rat noir), mais aussi les impacts sur les diverses espèces suivies ont été développés.

Enfin une table ronde très active a permis de faire émerger des idées pour le futur plan de gestion de Bagaud et des 2 autres îlots réserve intégrale, tant pour la gestion que pour la recherche. Les actes numériques de ce colloque sont disponibles sur le site internet du Parc national.



Restaurer... le territoire marin

La collision entre les bateaux l'Ulysse et le Virginia du 7 octobre 2018 a eu lieu au nord du Cap Corse et a impacté le territoire du Parc national. Les premières arrivées de polluant ont été constatées sur la plage de Pampelonne à Ramatuelle. Une société spécialisée pour engager les opérations de dépollution sur le long terme a été mandatée (Société Le Floch Dépollution). Le conseil scientifique du Parc national a émis un avis sur les travaux de dépollution menés en cœur, préconisant un nettoyage limité à des moyens manuels d'intervention, afin que les opérations de dépollution poussées ne perturbent pas davantage les écosystèmes que les polluants eux-mêmes. Les agents du Parc national ont été mobilisés plusieurs semaines d'une part, pour dresser les constats de pollution et d'autre part, pour suivre les chantiers de dépollution et accompagner l'entreprise afin de préciser les méthodes de nettoyage à mettre en œuvre en fonction de la sensibilité locale des écosystèmes.

Fin 2018, la pollution de surface sur les plages de Porquerolles n'est plus présente, bien que des sites rocheux demeurent tachés. La côte est de l'île, malgré un travail de ramassage jusqu'à fin décembre reste touchée. En janvier 2019, les observations réalisées montrent d'importantes accumulations dans toutes les criques un peu profondes de la façade est, ainsi que dans les zones d'éboulis où les matières hydrocarbures ont pu s'infiltrer. A partir de cette date, aucune nouvelle zone ni aucun nouvel arrivage d'hydrocarbure n'a été constaté. Les opérations de nettoyage se terminent début février à Porquerolles et fin mars au Cap Lardier. On constate alors une quasi-absence de résidus d'hydrocarbures sur les plages accessibles de Porquerolles et la persistance de zones rocheuses salies. Même si la mer a joué un rôle de nettoyage, les sites les plus touchés restent tâchés.

Au Cap Lardier et à Giens, les secteurs se sont également attelés à la rédaction des procédures (pour le Parc national et le Conservatoire du littoral).



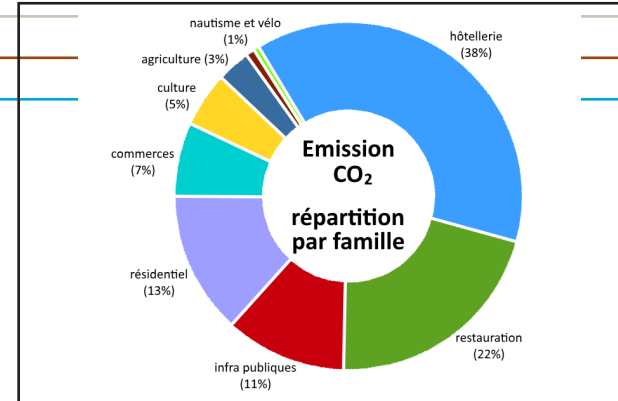
© Christine, Maigret - Mairie La Croix Valmer



« CONNAITRE... »



L'hyperfréquentation et la satisfaction des visiteurs



La consommation en eau et énergie

Le changement climatique



La faune et la flore



Le Parc national, territoire de recherche, assure des actions de suivi pour atteindre sa mission de protection des espèces, et des milieux naturels. Il s'attache également à analyser les consommations en eau et en énergie de ses bâtiments, et d'une partie de son territoire. Par ailleurs, destination touristique par excellence, le Parc national cherche à évaluer l'afflux massif de visiteurs pour mieux l'adapter et l'encadrer.

Connaître... *l'hyperfréquentation et la satisfaction des visiteurs*

L'hyperfréquentation

La démarche « capacité de charge et conservation du caractère de l'île de Porquerolles » initiée en 2016 comportait deux volets distincts et complémentaires : gouvernance et scientifique. Un article publié dans le Volume 33 de la Revue scientifique du Parc national détaille l'ensemble de la démarche.

<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/rapports-scientifiques/la-demarche-de-capacite-de-charge-sur-porquerolles-provence-parc-national-de>

La partie gouvernance a produit un plan d'actions qui doit désormais être mis en œuvre par les trois principaux acteurs : la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la commune d'Hyères et le Parc national. Une 5ème et dernière réunion du groupe de travail a été organisée le 8 mars 2019 à Porquerolles. Regroupant 33 personnes, les différents partenaires ont pu présenter l'avancement des actions prévues, notamment pour le Parc national sur la communication/information, la thématique des vélos et la question des mouillages.

La métropole et la commune ont pu évoquer les orientations qu'elles souhaitent prendre :

- le maintien d'une seule navette pour chaque horaire fixé (pas de doublement) ;
- la réservation des billets (via Internet ou des guichets) ;
- une pression de contrôle des taxi-boat via une demande politique auprès des services de l'État qui ont cette responsabilité de régulation ;
- la restriction de la desserte du port de Porquerolles par les compagnies privées. Des discussions devront ainsi être engagées avec les communes portuaires de MTPM. Les conditions d'accès aux quais au port de Porquerolles pouvant être régulées ;
- une modulation des tarifs des billets de traversée sur les jours de la semaine afin d'encourager les visites en dehors des pics estivaux (les mardis, mercredis et jeudis en juillet et août).

Une étude a également été lancée par la métropole TPM afin de préparer la future délégation de service public (DSP) de desserte de l'île et vérifier la faisabilité des modes de régulation envisagés.

La Société Française pour le Droit de l'Environnement ayant rappelé qu'ils ne disposent pas de leviers réglementaires pour limiter le nombre de visiteurs, le Parc national a suscité une étude juridique qui a conduit à une proposition de loi validée à l'unanimité des groupes parlementaires du Sénat le 21 novembre 2019. Il en résulterait la modification d'un article du Code Général des Collectivités locales pour autoriser le maire à interdire ou réglementer l'accès (par n'importe quel moyen) à un secteur de sa commune si cet accès est susceptible de nuire à la protection de l'environnement et au caractère du site. Le texte doit être voté par l'assemblée nationale en 2020.

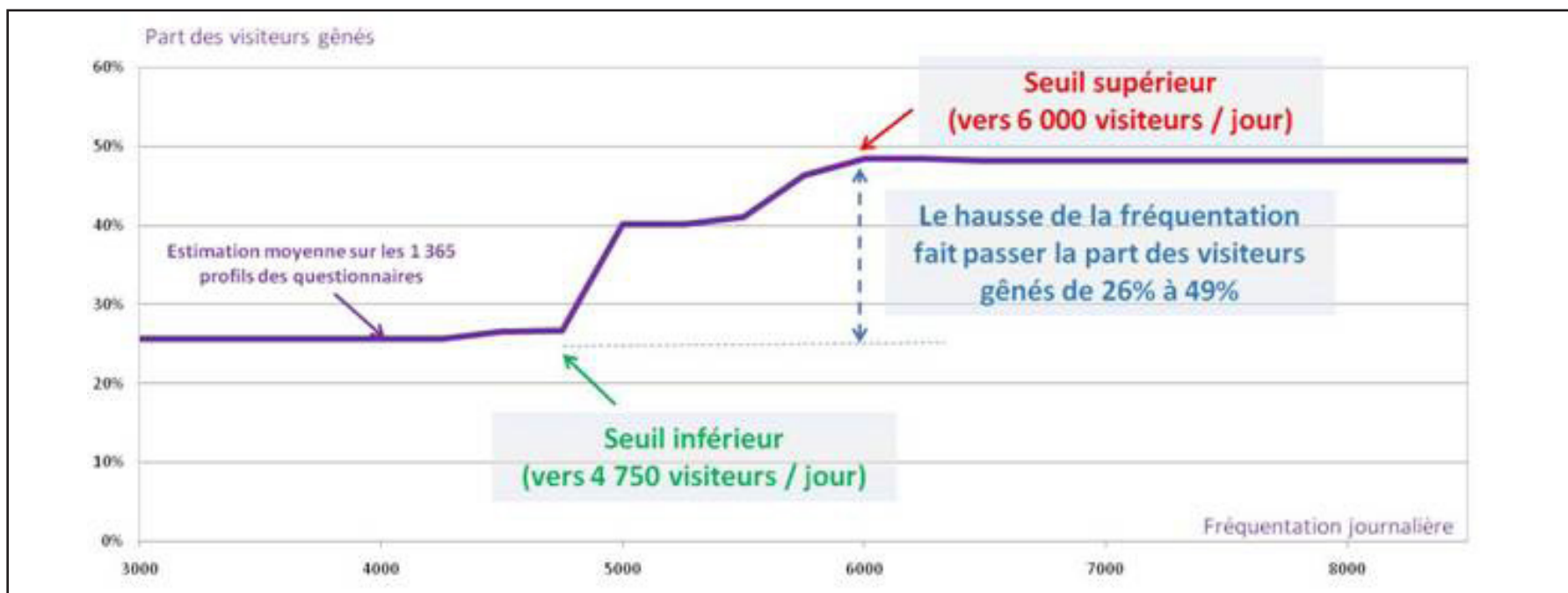
S'agissant du volet scientifique, la réunion finale se tiendra en février 2020. Plusieurs études ont été finalisées ou le seront prochainement sur les aspects conflictualité et communication engageante. Un suivi de l'état de la végétation des plages avant et après saison touristique, sur des sites plus ou moins fortement fréquentés, autant sur Porquerolles que sur l'aire d'adhésion, a permis de montrer l'impact de la fréquentation et l'intérêt des mises en défens dans la protection du milieu. Par ailleurs, le recensement de chilopodes vivant sur la frange côtière a mis en évidence l'impact marqué de la fréquentation sur ce groupe : dès qu'une plage est fréquentée, la diversité et l'abondance de 4 espèces, halophiles¹ ou halobies, diminuent drastiquement, posant la question de la mise en défens de plages entières et non pas seulement des arrière-plages.

1 - Qualifie un organisme vivant dans un milieu salin

La satisfaction des visiteurs

Enfin, les données des 10 journées de comptages des passagers débarqués durant l'été 2018 par les navettes sur le port de Porquerolles ont été traitées conjointement aux 1 300 enquêtes de satisfaction des visiteurs par le prestataire Bliia Solutions.

La modélisation produite a permis de mettre en évidence une augmentation importante de l'insatisfaction des visiteurs lorsque leur nombre augmente. Les résultats de cette modélisation ont été présentés aux membres du Conseil Scientifique et du Conseil Economique Social et Culturel ; ils ont également été transmis à la commune d'Hyères et à la Métropole TPM dans l'optique du renouvellement prochain de la DSP de desserte de l'île de Porquerolles.



© Bliia_Solutions

Modélisation de l'évolution de la part des visiteurs gênés en fonction de la fréquentation journalière résultant des navettes à Porquerolles (d'après les données de 10 journées de comptage et d'enquête en juillet et août 2018)

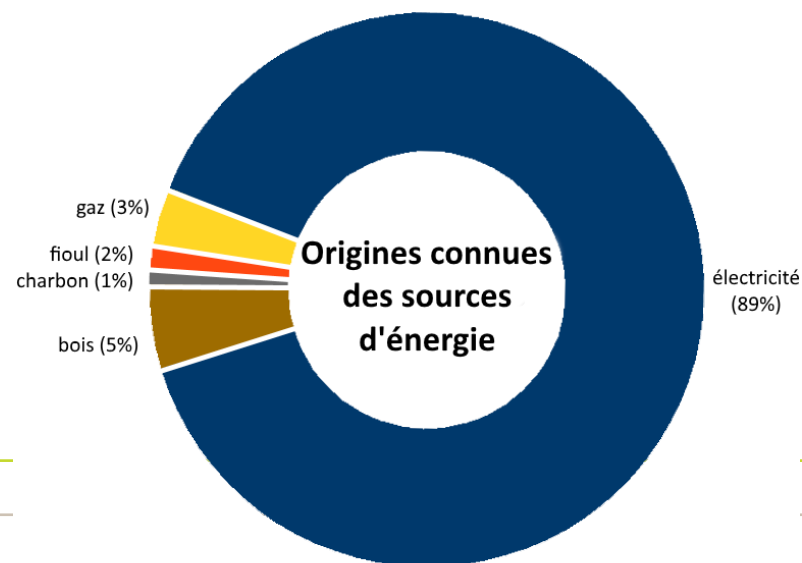
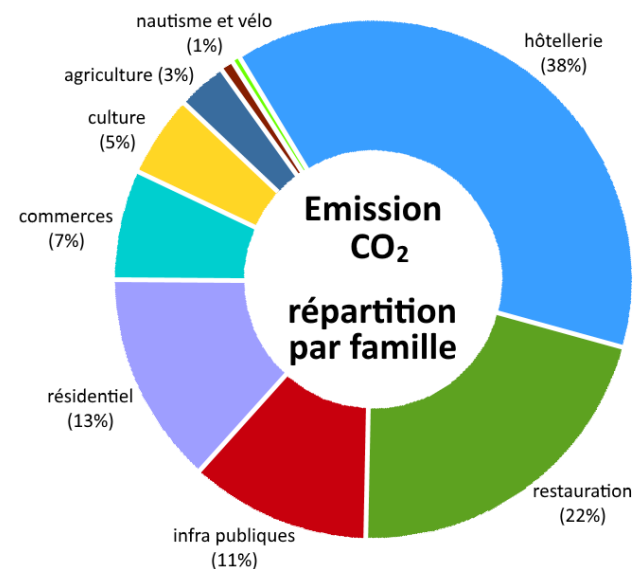
Connaître... les consommations en eau et en énergie

Audit énergétique de Porquerolles

L'année 2019 a acté la finalisation du rapport des quatre premières phases de l'audit énergétique et la mise en place des espaces de concertation pour la construction collective d'un plan d'action. Les travaux de concertation ont dans un premier temps concerné les acteurs publics (commune, métropole, Parc national) avant de s'élargir à toutes les personnes, physiques ou morales, intéressées par la démarche. Les trois ateliers de travail organisés ont permis de faire jaillir une quinzaine d'actions qui visent à maîtriser et à réduire les consommations énergétiques, aussi bien pour ce qui concerne les bâtiments et les infrastructures publiques que pour les transports maritimes ou terrestres. Le plan d'action et ses 16 fiches seront validés en 2020.

Suivi des consommations eau-énergie de l'établissement

Un relevé mensuel "terrain" de l'ensemble des points de comptage (électrique et eau) est effectué. Les résultats sont ensuite renseignés dans le tableau de suivi des consommations. Dès réception des factures, un comparatif entre les estimations, les télé-relevés et les index relevés sur site est effectué. Le croisement de l'ensemble des informations permet de réajuster les consommations et d'identifier des fuites éventuelles.



Connaître... *le changement climatique*

Le Parc national de Port-Cros s'investit depuis plusieurs années dans la connaissance et l'adaptation au changement climatique. Son implication s'est vue renforcée grâce à sa participation au programme européen MPA-ADAPT « Résilience et adaptation des aires marines protégées face aux changements climatiques » qui s'est achevé courant 2019.

Cette initiative, en collaboration avec 5 Aires Marines Protégées de Méditerranée a tout d'abord permis de renforcer les échanges de connaissance et d'expérience, à l'échelle du bassin, en matière de changement climatique et d'effets sur les milieux naturels et les usages marins. Le Parc national de Port-Cros a pu s'équiper de stations météo, pour étudier plus précisément les paramètres météorologiques en période de sécheresse notamment.

En partenariat avec la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, une seconde ligne de suivis de la température en mer, de 0 à 40 mètres, a été installée à l'est du territoire du parc national, complétant ainsi la ligne de Port-Cros, déployée depuis plus de 10 ans et le réseau international T-MEDNet de suivis de la température en mer en plus de 50 points de Méditerranée.

Toujours dans une perspective d'acquisition de séries longues (données sur le long terme), indispensables pour étudier le changement climatique et ses effets, le Parc national de Port-Cros poursuit l'étude annuelle des gorgones blanches, une espèce marine dite « thermophobe », c'est-à-dire sensible au réchauffement de la température et aux phénomènes de canicules marines, de plus en plus récurrentes.

Un travail conjoint avec le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) a permis d'envisager plusieurs suivis sur les problématiques d'érosion et d'évolution du trait de côte et de mettre en lumière le travail déjà réalisé par le Parc national de Port-Cros en matière de gestion des arrière-plages et l'importance des solutions fondées sur la nature.

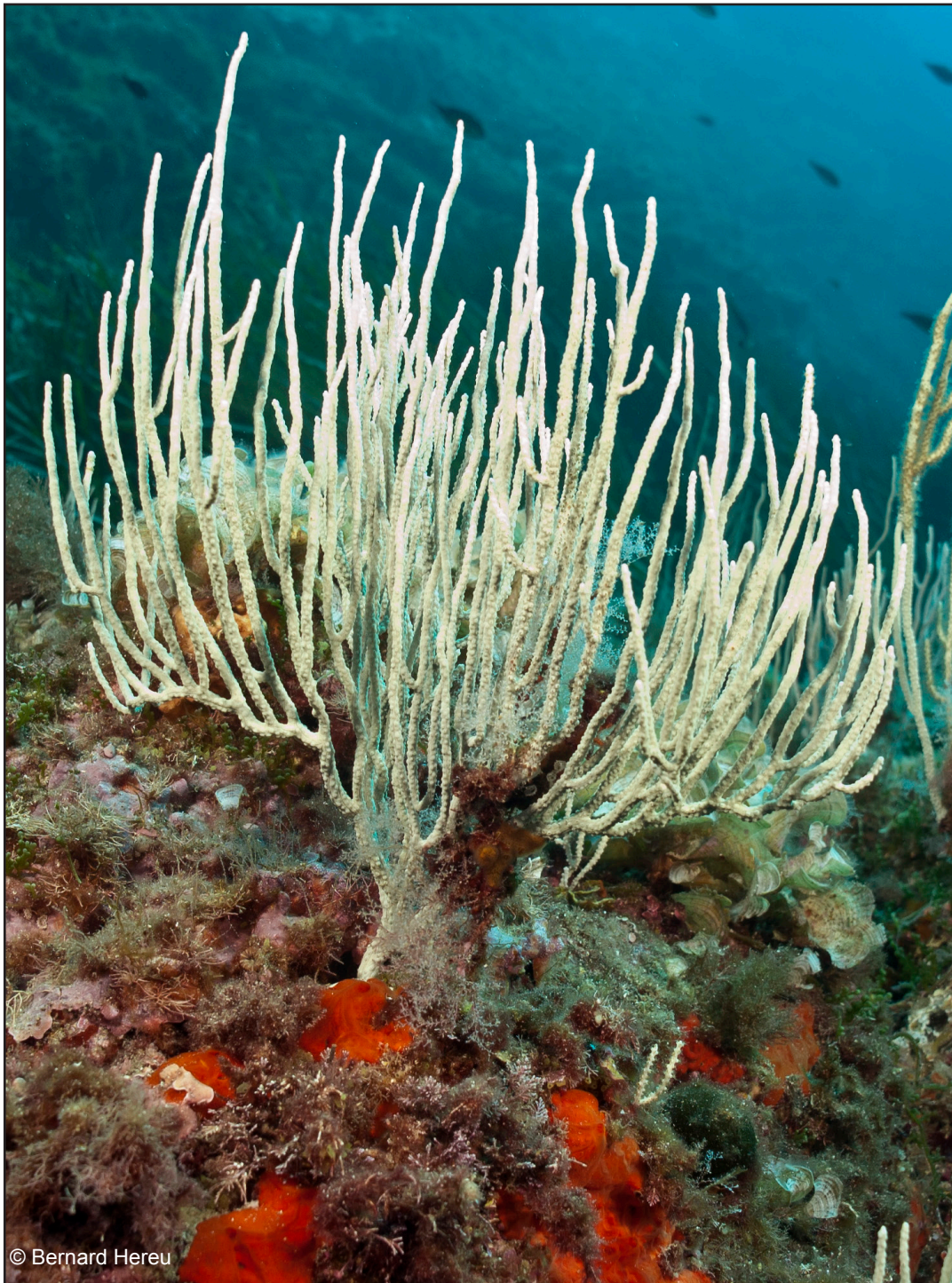
Le 22 mars 2019 a eu lieu le séminaire de restitution du projet MPA-ADAPT. Cette journée d'échanges a invité les acteurs locaux à construire ensemble une stratégie d'adaptation au changement climatique. Ainsi des membres du Conseil Scientifique, du Conseil Economique Social et Culturel et des élus ont été conviés.

Dans le cadre de ce projet, le Parc national de Port-Cros a notamment réalisé un bilan des effets du changement climatique sur le territoire du parc national et en particulier sur son aire maritime et a proposé des pistes d'adaptation. Le partage de ces réflexions doit permettre de mettre en perspective des informations coordonnées et complémentaires sur le territoire.

Le contenu du document Adaptation au changement climatique : état des lieux et perspectives 2019 est consultable à l'adresse suivante : <https://fr.calameo.com/read/001547948f4840cd17c0f>

Le sujet a fait l'objet d'une publication spéciale dans le numéro 26 du journal du Parc national : L'attitude mer terre et littoral : <https://fr.calameo.com/read/0003183630988fb728a86>

Enfin, entre 2017 et 2019, le Science tour est allé à la rencontre du grand public autour de l'adaptation au changement climatique. Porté par l'association de médiation scientifique « Les petits débrouillards », ce projet itinérant a touché plus de 2 000 personnes, dont beaucoup d'enfants, sur les communes signataires de la charte du Parc national.



© Bernard Hereu



Parc national
de Port-Cros


Parc national de Port-Cros

Adaptation au changement climatique :

État des lieux et perspectives

2019








Projet co-financé
par le Fonds européen
de développement régional

Connaître... la faune et la flore

Les sites protégés de la Croix Valmer et de Ramatuelle exposent leurs richesses.

Depuis de nombreuses années, le Parc national de Port-Cros, conduit des inventaires ou protocoles scientifiques sur les sites protégés de la Croix Valmer et de Ramatuelle en partenariat avec de nombreux acteurs. Au lendemain des incendies ayant touché les sites protégés du Cap Lardier et du Cap Taillat, des études d'évaluation de la résilience et de la reconquête ont été conduites en parallèle aux protocoles en place et ont suscité l'intérêt des partenaires locaux du Parc national. L'occasion d'exposer aux élus, associations et partenaires a pris corps le 26 février 2019 lors d'une réunion informelle pendant laquelle les connaissances sur le vivant ont été passées en revue sous la conduite d'agents du Parc national. Cette restitution a permis aux auditeurs de relativiser l'impact d'un feu de forêt et de découvrir tout un pan caché de la biodiversité communale.



Connaître... la faune et la flore

Découverte et suivi 2019 d'une colonie de chauve-souris dans une grotte de la Presqu'île de Giens

En 2017, le Parc national a été informé par l'association SpléléH2O et les spéléologues du Comité Départemental de Spéléologie du Var (CDS83) de la présence en période estivale et automnale de chauve-souris dans une grotte semi-immergée de la presqu'île de Giens. Un partenariat a donc été mis en place pour l'année 2019 entre le Parc national de Port-Cros, le CDS83 et un chiroptérologue pour travailler ensemble sur un suivi précis de cette colonie, déterminer les espèces présentes et la période d'occupation de la grotte.

4 soirées de comptage d'effectifs et d'enregistrement d'ultrasons (détermination des espèces) en sortie de gîte se sont déroulées entre les mois de juillet et d'octobre.

Une dernière prospection en hiver a permis de constater l'absence de chauve-souris durant cette période. Cette grotte constitue donc un gîte de transit pour ces deux espèces identifiées.

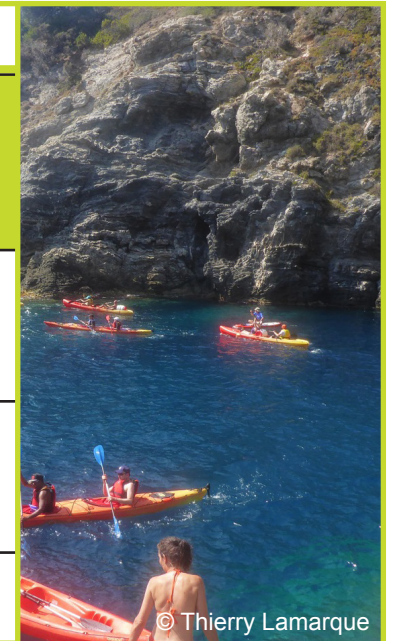
En période touristique, cette grotte attire un grand nombre de visiteurs qui peuvent y pénétrer à la nage, en kayak ou encore en plongée occasionnant du bruit et éventuellement de l'éclairage intempestif. Ce dérangement récurrent peut générer un stress sur cette population. Une réflexion sera menée dans le but de poursuivre le suivi de cette colonie et d'assurer sa préservation.

Effectifs relevés lors des comptages de 2019

- Minioptère de Schreibers : 1186 observées
- Murin de Capaccini : 7 observées

Statuts des espèces de chiroptères observées en sortie de gîte				
Nom de l'espèce	Statuts réglementaires	Listes rouges : Monde/ Europe / France	Enjeu régional (GCP 2016)	Enjeu local de la grotte
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN2, DH2-4	NT/-/VU*	Très fort	Fort
Murin de Capaccini (<i>Hypsugo savii</i>)	PN2, DH2-4	VU/ VU/ NT*	Très fort	Fort

VU* : vulnérable
NT* : quasi-menacée



Les missions scientifiques – bilan 2019

Inventaires

Réalisés sur le territoire du parc national, ils ont été complétés durant l'année grâce aux expertises de plusieurs spécialistes.

Quelques évolutions notables ci-dessous :

- Dans la continuité de la stratégie d'inventaires sur l'aire d'adhésion, mise en œuvre pour le Parc national de Port-Cros par le Conservatoire d'espaces naturels PACA, les Invertébrés des zones humides (odonates, orthoptères et hétérocères) et la malacofaune ont été observés sur un échantillonnage d'habitats à forts enjeux (pression anthropique, spécificité de l'habitat, etc) sur l'Aire d'adhésion. La Presqu'île de Giens a également bénéficié en 2019 d'un inventaire sur les reptiles.
- L'actualisation des connaissances sur les populations d'Échinodermes dans les cœurs de Port-Cros et Porquerolles a été réalisée en juillet. Les résultats mettent en évidence une chute drastique des effectifs toutes espèces confondues. Le focus sur le ratio oursins violets/oursins non comestibles, a ainsi mis en évidence que l'espèce comestible s'était raréfiée au bénéfice de son compétiteur (lui-même favorisé par des hausses de températures).

Suivis flore

23 suivis flore terrestre sur les 28 programmés ont été réalisés en 2019 par les secteurs (13 à Porquerolles, 7 à Port-Cros, 1 au Cap Lardier, 1 à Giens, et 1 aux Anciens Salins). On peut citer en exemple les suivis d'Isoètes à Porquerolles et au Cap Lardier, d'orchidées à Giens et aux Anciens Salins ou encore le suivi de l'habitat des Euphorbes arborescentes. Ces suivis permettent une connaissance fine des localisations et des effectifs pour les principales plantes patrimoniales et certains habitats d'intérêt communautaire jugés vulnérables pour leur sensibilité à la forte fréquentation ou au changement global.

Suivis faune terrestre

21 suivis faune terrestre sur les 24 programmés ont été réalisés en 2019. Sont suivies les espèces d'intérêt communautaire, les espèces faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions, des espèces à fort enjeux, des espèces posant

problèmes ou d'autres dites patrimoniales. On peut citer en exemple le suivi de la dynamique de population du Discoglosse sarde. Un effondrement de la population sur Port-Cros entre 1956 et 2018 a été constaté (plus de 90% de diminution du nombre d'adultes observés sur 3 vallons), induisant une forte responsabilité du Parc national pour la survie de cette espèce. Mais aussi le suivi individuel des populations de Puffins de Scopoli (*Calonectris diomedea*) et yelkouan (*Puffinus yelkouan*) par baguage ou contrôle sur les îles d'Hyères ou encore la poursuite du travail post incendie au cap Lardier sur la population de Tortue d'Hermann dans cette zone.



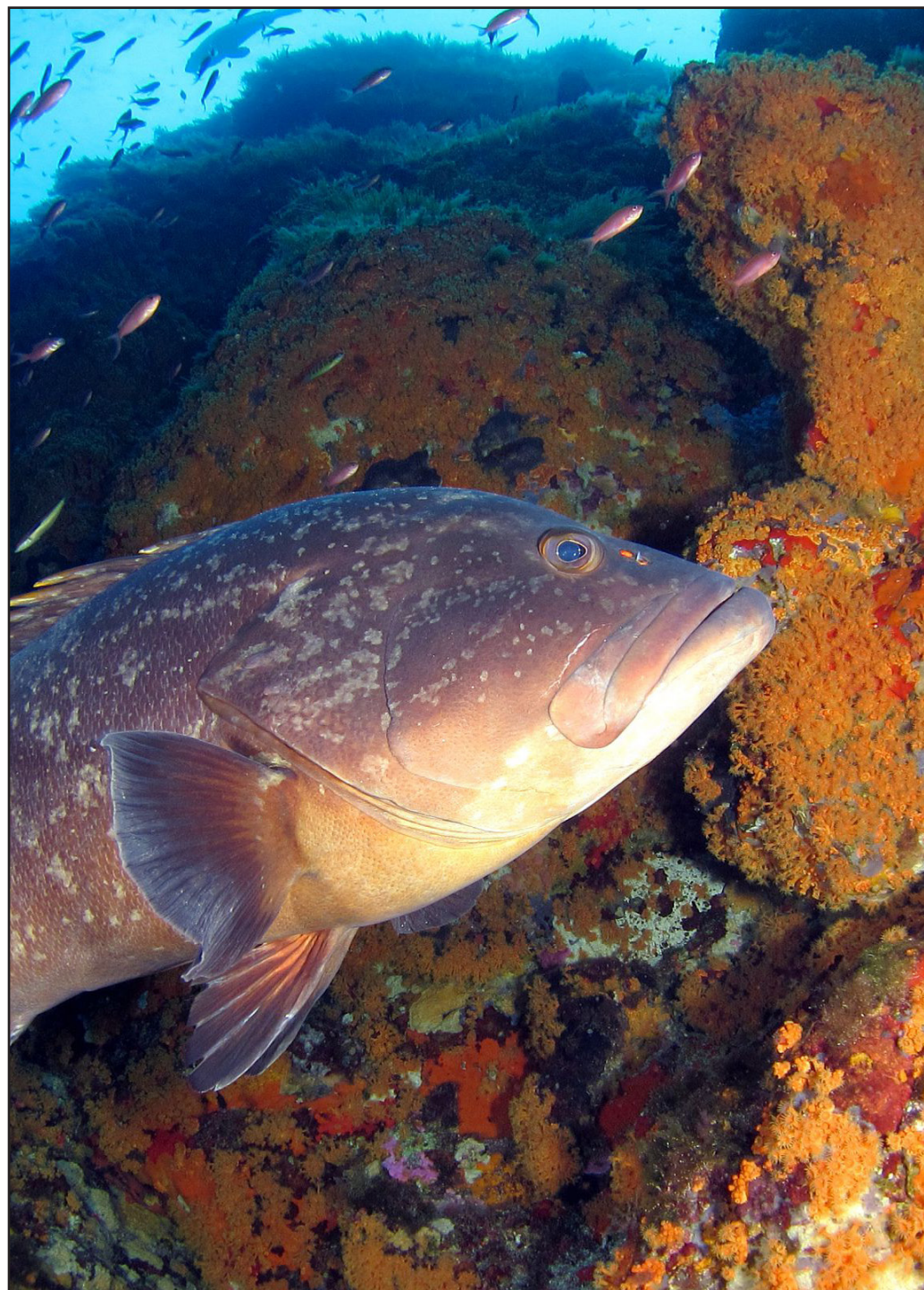
Suivis milieu marin

16 suivis concernant le milieu marin ont été réalisés en 2019. On peut citer en exemple, le suivi des grandes nacres (*Pinna nobilis*) qui s'est terminé en février avec les derniers comptages autour de Giens, Porquerolles et le Cap Bénat. Les résultats ont mis en évidence une seule maille présentant 100 % de mortalité (proche du Cap Bénat), ce qui semblait montrer une atteinte par le parasite *Haplosporidium* sp. C'est en mai que d'autres mortalités importantes ont ensuite été observées. Fin 2019, des prospections ont mis en évidence 3 individus vivants autour de Port-Cros. Le suivi des populations de mammifères marins par acoustique passive sur Porquerolles s'est réparti sur 5 sorties au cours de l'année, l'occasion de voir ou entendre des dauphins bleus et blancs ainsi que des cachalots (parfois nombreux à l'écoute). Quant aux suivis des mérours, corbs et espèces cibles de la chasse sous-marines, des prospections en juin ont mis en évidence une augmentation générale des densités de mérours (sauf à Giens où ils restent discrets cette année encore). Quant aux corbs, les densités demeurent faibles, aucune rencontre sur les stations suivies à Porquerolles cette année mais 5 individus ont pu être comptabilisés sur celles de Giens.

Suivis sciences humaines et sociales

10 suivis portant sur les sciences humaines et sociales ou relatifs aux observatoires ont été réalisés en 2019 (ex : suivi de de la pression de la pêche de loisir, de la plongée, etc).

Enfin, grâce au travail conjoint entre l'équipe technique et les membres du Conseil scientifique, 20 études concernant le Parc national ont été finalisées et validées par l'établissement en 2019. Le détail de tous ces suivis, études, inventaires, recherches est disponible sur demande.



« **REGULER...**

les activités en mer »

Par l'installation de balisage maritime



par l'instauration de charte de pêche

Le Parc national de Port-Cros doit allier sur son territoire, préservation de l'environnement et développement économique. Ainsi à Port-Cros et Porquerolles, il met en place des dispositifs réglementaires pour la protection de la biodiversité marine tout en permettant un exercice raisonné des activités économiques et de loisirs des acteurs du secteur maritime.

Réguler... les activités en mer

Par l'installation de balisage maritime

Autour de Porquerolles

Début juillet 2019, trois zones de protection fortes ont été balisées en mer : Pointe Prime (ZONE J), Les Mèdes (ZONE I) et Zone Ressource au sud-est (ZONE R) de l'île.

Ce balisage a consisté en la mise en place de 19 bouées fixées au substrat au moyen de dispositifs à ancrage écologique, complété à terre par la pose de quatre panneaux.

La zone de l'Oustaou à la Grand Cale (ZONE A) et la zone du Galéasson aux Sarraniers (ZONE B) font également l'objet d'un balisage terrestre au moyen de huit panneaux.



Carte du balisage maritime terrestre des zones réglementées

Port-Man, à Port-Cros

Début juillet 2019, le balisage de la zone de protection forte de l'Anse de Port-Man sur l'île de Port-Cros a été renforcé par la mise en place de 8 bouées supplémentaires fixées au moyen de dispositifs à ancrage écologique.



Balisage maritime terrestre 2017-2019

Réguler... les activités en mer

Par l'instauration d'une charte de pêche à Porquerolles

La Charte de pêche professionnelle existe depuis 2000 pour les eaux de Port-Cros. Suite aux réunions de concertation menées cette année et face au constat partagé d'une diminution des captures, les professionnels et le Parc national ont décidé d'instaurer des nouvelles dispositions à la charte 2019.

Pour l'édition 2019, le numerus clausus limité à 10 pêcheurs évoqué en 2018 a bien été mis en place et le nombre de filets calés en journée a été réduit. Ainsi l'ambition de réduire l'effort de pêche en saison estivale (ainsi que limiter les conflits d'usages) a été atteinte.







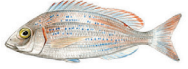







Concernant la collecte des données de pêche déclarées par les professionnels sur l'ensemble du territoire du parc national, les discussions sont toujours en cours. Le Parc national a sollicité l'Agence Française pour la Biodiversité qui accède à des extractions de ces données dans le cadre d'une convention tripartite avec la DPMA (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation) et l'Ifremer. Malheureusement, la convention est en cours de révision (transformation de l'Agence Française pour la biodiversité en Office Français pour la biodiversité) et ne garantit pas la récupération de ces données pour le Parc national.

Le CDPMEM (comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins) a quant à lui obtenu ces données et les valorisera dans le cadre du projet PE-LA-Méd¹.

L'année 2019 a vu se concrétiser la mise en place de la charte de partenariat de la pêche professionnelle dans les eaux du cœur marin de Porquerolles. De la même manière que pour Port-Cros, les professionnels sont liés au dispositif par un arrêté préfectoral qui définit une liste de pêcheurs autorisés pour l'année. Ce premier arrêté précise les dérogations attribuées aux navires de plus de 10 mètres ayant une antériorité.

Pour les deux cœurs de parc national, les chartes impliquent la restitution d'un agenda des captures réalisées. Les données relatives aux eaux de Porquerolles viendront s'ajouter aux 20 ans de données disponibles sur Port-Cros et seront analysées afin de mieux accompagner la gestion durable de la ressource.

Le Parc national soutient plusieurs projets dans le cadre du FEAMP (fond européen pour les affaires maritimes et la pêche), pour l'acquisition de données sur l'effort et les captures de la pêche professionnelle. Ainsi le Parc national, aux côtés du Groupement d'intérêt scientifique Posidonie, a effectué 11 embarquements avec des professionnels dans le territoire d'OBi_1²?(Giens, Porquerolles, Port-Cros, le Levant) dans le cadre du projet PACHA³. Une cartographie des zones de nurseries de l'aire maritime adjacente a été réalisée par le programme BABYCROS⁴; et enfin le projet SALSA⁵ s'intéresse à une gestion écosystémique des salins avec un focus sur les espèces d'intérêt halieutique.

SBG	23		46	COE	100		200
BRB	20		40	MMH	43		86
RPG	27		55	BON	30		60
PAC	20		40	LEE	23		46
DEC	23		40	BVV	43		85
SLM	17		34	YRS	55		110
BSS	33		66	OCC	8		16

1. PELA MED : Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la Méditerranée, est un projet de développement de territoire conçu pour et par les pêcheurs aux petits métiers du Var
2. Observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux créé par le Parc national pour évaluer l'état de conservation de la biodiversité marine et l'efficacité de sa gestion.
3. PACHA : embarquements saisonniers avec les pêcheurs professionnels afin de mieux caractériser la pêche artisanale dans l'aire marine adjacente
4. BABYCROS : recherche des habitats potentiels de nurserie pour les poissons dans les petits fonds de l'aire maritime adjacente du parc national
5. SALSA : acquisition d'informations sur l'écosystème lagunaire pour mieux comprendre le fonctionnement des Salins



« PREVENIR... »

les risques incendies »



Avec la garde régionale forestière

Avec une enquête à Porquerolles



Avec le projet Cap Phoenix

Les écosystèmes méditerranéens sont trop souvent impactés par les feux de forêts. Afin de diminuer le risque, le Parc national de Port-Cros agit en amont, via la garde régionale forestière et une enquête sur le risque incendie à Porquerolles. En aval, à la suite de l'incendie de 2017 sur le secteur du Cap Lardier, il a lancé un projet pour suivre la régénération post-incendie.

Prévenir... les risques incendies

Avec la garde régionale forestière

> **En 2018**, dans le cadre de son « Plan climat », la Région Sud s'est engagée à préserver les milieux naturels remarquables de son territoire et à prévenir les risques notamment dans le cadre de son dispositif « Guerre du feu ».

A ce titre, une Garde régionale forestière (GRF) a été constituée à l'échelle du territoire régional.

Ce dispositif est financé à 80 % par la Région Sud, complété par un mécénat de la fondation Total. Sur l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros, 5 agents sont venus renforcer, à poste fixe et en tournée durant 2 mois, le dispositif existant de sensibilisation, de prévention incendie et de surveillance aux embarcadères de la Tour Fondue, du Port-Saint-Pierre, du secteur de Porquerolles, du secteur du Cap Lardier et de la presqu'île de Giens.

> **En 2019**, ce dispositif a été renouvelé à l'identique par la Région au profit des zones « coeurs » du parc national de Port-Cros et des autres sites gérés en aire d'adhésion.

A ce titre, 7 agents de la Garde régionale forestière ont été recrutés par l'établissement et déployés sur les mêmes secteurs qu'en 2018 avec les mêmes missions de sensibilisation et de prévention.

Cette année, le Parc national de Port-Cros a expérimenté une nouvelle stratégie de communication à l'aide de deux crieurs publics, comédiens issus d'une école de théâtre. Ces agents ont été positionnés à l'embarcadère de la Tour Fondue pour Porquerolles en matinée, période d'affluence pour les traversées.

L'intérêt de ce dispositif comparable aux « crieurs de rue » a été de pouvoir délivrer sur un point haut ce message de sensibilisation au risque d'incendie à l'attention de groupes de plusieurs dizaines de visiteurs en même temps.

Ce nouveau mode de communication novateur a été bien perçue par la population estivante questionnée ensuite sur l'île et par tous les acteurs portuaires.

Au vu de sa réussite, il sera reconduit en 2020.

Le Collectif d'Initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM) a aussi été mobilisé à l'embarcadère de la Tour Fondue les jours de fermeture de massifs en période rouge et rouge extrême en se substituant aux agents de la GRF qui eux-mêmes étaient mobilisés en tournée de surveillance sur le terrain.



Prévenir... les risques incendies

Avec le projet Cap Phoenix

Ce projet a pour objet de mieux préparer les gestionnaires d'espaces forestiers à anticiper la phase post-incendie. Il se base sur l'observation, la récolte d'information collectées à la suite du feu du Cap Lardier de 2017. L'année 2019 a nécessité de maintenir l'effort d'amélioration de la sécurité des usagers du Cap Lardier, correspondant essentiellement à l'abattage d'arbres dangereux. Les protocoles de connaissance de la reconquête de l'espace incendié ont pu continuer (SOPTOM : suivi de la Tortue d'Hermann par télémétrie et CMR¹ - Suivi des coléoptères par l'IMBE, relevés floristiques au niveau de la mise en place « des filets coco »).

Afin de permettre une transposition sur le reste de l'aire d'adhésion en cas d'incendie et d'anticiper les dynamiques probables post-incendie, les habitats de la moitié ouest de l'aire d'adhésion ont été cartographiés. En outre, cette cartographie permettra une évaluation du biocombustible avant incendie et améliorera la prédiction des dynamiques post-incendie en fonction de l'intensité du feu.

2019 est aussi l'année du lancement d'un réseau de plus de 200 placettes permanentes, inspiré du protocole de suivi dendrométrique² des réserves forestières (PSDRF) mené par l'Association Syndicale Libre de gestion forestière de la Suberaie varoise qui collecte les informations forestières (peuplement, essence, régénération, etc) des peuplements incendiés. Cap Phoenix est renforcé par le projet européen MedForeste permettant une approche plus orientée biocombustible et vers son contrôle. Un protocole transfrontalier mis en place avec les régions de Toscane, Ligurie, Sardaigne, l'Office national des forêts de Corse et l'Université de Florence devra permettre dès 2020 d'évaluer le biocombustible forestier avant notamment les actions sylvopastorales.

Le projet Cap Phoenix bénéficie du soutien financier de la Fondation Total.

1. CMR : Capture-marquage-recapture

2. Dendrométrie : mesure du diamètre des arbres



© Lucia Guanaes

Prévenir... *les risques incendies*

Avec une enquête sur le risque incendie à Porquerolles

La prévention incendie revêt plusieurs aspects allant de la préparation du terrain (débroussaillage, équipement en citerne, en point d'eau, etc), à la surveillance et à la sensibilisation des usagers. Pour que cette dernière soit la plus efficace possible, il est important d'évaluer l'impact des messages portés et des canaux les plus efficaces. En ce sens, l'été 2019 a été le laboratoire du lancement d'une enquête sur l'appréhension qui était faite de la réglementation auprès des visiteurs des plages de Porquerolles.

Si statistiquement le millésime 2019 n'est pas suffisant, ce premier test réalisé par des patrouilles de la garde régionale forestière, ouvre les pistes de réflexion. Par exemple, si la majorité des personnes interrogées identifient bien d'être dans un parc national, si la quasi-totalité sont sensibles à la problématique des incendies, seule une petite moitié a conscience du risque d'incendie de forêt lié à la cigarette.

De même, le dispositif d'information mis en place à la Tour fondue montre son efficacité auprès des visiteurs qui y sont passés. Ce dispositif d'enquête et d'évaluation a vocation à être reproduit et amplifié pour les saisons suivantes.



« CO-GÉRER... »

les terrains du Conservatoire du littoral »



Sur la Presqu'île de Giens et au Cap Lardier

Le Parc national de Port-Cros assure la gestion technique et scientifique de terrains du Conservatoire du littoral sur ces deux sites. Il travaille alors respectivement en collaboration avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la mairie de Hyères et la Croix Valmer. Cette année, des changements importants ont eu lieu sur la Presqu'île de Giens.

Co-gérer... les terrains du Conservatoire du littoral

Sur la Presqu'île de Giens

Plusieurs éléments ont marqué l'année 2018 et 2019 :

Contexte de gestion

La gestion des sites du Conservatoire du littoral de la presqu'île de Giens a été transférée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée au 1er janvier 2018. Durant cette année la ville d'Hyères et le Parc national de Port-Cros, partenaire de gestion depuis 1997, ont assuré une gestion transitoire des sites avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de la convention d'assistance technique et scientifique de 2016.

En 2019, un plan de gestion multi-sites regroupant les sites du Conservatoire du littoral de la commune d'Hyères (presqu'île de Giens, anciens Salins d'Hyères et petits sites satellites) voit le jour. La rédaction de ce dernier, financé par le Conservatoire du littoral, a été confiée au bureau d'étude BRL ingénierie. Le Parc national de Port-Cros a participé activement aux différents ateliers techniques avec les différents acteurs du territoire ainsi que durant les phases de relecture de ce document.

Acquisitions

L'un des faits les plus marquants de cette année est l'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral d'environ 23 hectares sur la pointe occidentale de la presqu'île de Giens. Cet acte est particulièrement remarquable et historique car ces parcelles sont attenantes au domaine déjà acquis, ce qui a permis de constituer un ensemble plus cohérent de protection.

En 2019, deux nouvelles parcelles ont été acquises dans le secteur de l'Olivastre pour une superficie totale d'environ 5000 m². Plusieurs installations vieillissantes étaient présentes sur ces parcelles (cabanons, caravanes...). Des travaux de démolition avec évacuation ont été réalisés en fin d'année ce qui a permis de réhabiliter ces deux entités.

Sur le secteur du Cap Lardier

Pour rappel, les terrains du Conservatoire du littoral sur les sites du Cap Lardier et de Pardigon sont cogérés par la commune de la Croix Valmer et le Parc national de Port-Cros depuis 1984 pour le Cap Lardier et depuis 2015 pour Pardigon.

La commune de la Croix Valmer, appuie principalement l'équipe de gestion permanente en termes de moyens humains, financiers et logistiques. Le Parc national est basé sur place. Il assure, par le biais de son équipe, la coordination de toutes les actions de gestion qui s'articulent autour de quatre piliers fondamentaux : surveillance du territoire et des usages ; pédagogie et sensibilisation ; activités scientifiques d'inventaires et de connaissance du patrimoine ; travaux de gestion, d'entretien et d'aménagement.



Avant



Pendant les travaux

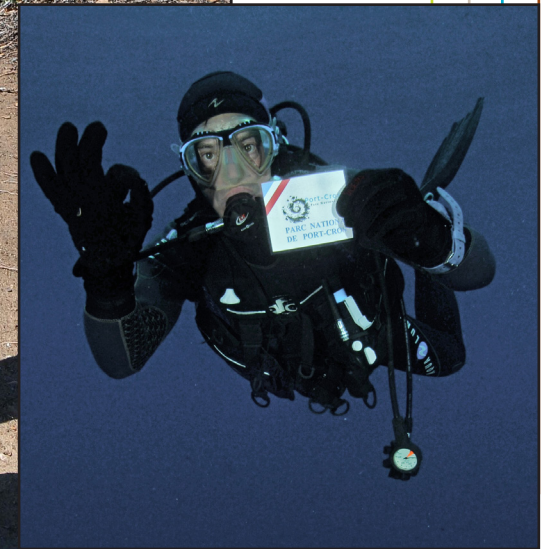


Après

« SURVEILLER... »

le territoire »

*Police de l'environnement
à Port-Cros
à Porquerolles
à Giens
au Cap Lardier*



Commissionnés et assermentés, les gardes-moniteurs de l'établissement exercent un pouvoir de police et font appliquer la réglementation du Parc national sur le terrain. En effet, garantir l'intégrité du cœur du parc national est un enjeu majeur et prioritaire.

Surveiller... le territoire

Porquerolles

- **Rappels à l'ordre : 1178**
- **Procès-verbaux : 6**
- **Amendes forfaitaires : 20**
- **Surveillance et police en mer : 1057 h**
- **Surveillance et police à terre : 2060 h**

La protection en cœur de parc de Porquerolles est plus récente qu'à Port Cros et de nombreux visiteurs n'ont pas encore conscience des réglementations applicables. De très nombreux rappels à l'ordre doivent donc être faits. Néanmoins, les infractions

relatives aux risques incendies sont appliquées avec rigueur dans les massifs forestiers. Les principales causes d'interpellation sont liées aux cigarettes, à la circulation des vélos sur le chemin des crêtes, à des chiens non tenus en laisse, à la pêche de loisirs sans autorisation et à l'ancrage des bateaux en zone interdite. La présence dans les massifs forestiers de la garde forestière régionale (programme guerre du feu financé par la Région sud), a conduit à une augmentation très nette des rappels à l'ordre. Le nombre de jours de fermeture des massifs s'est élevé à 21. En mer, les infractions ont significativement diminué depuis la mise en place du balisage maritime.

Cap Lardier

- **Rappels à l'ordre : 682**
- **Procès-verbaux : 7**
- **Amendes forfaitaires : 3**
- **Surveillance et police en mer : 48 h**
- **Surveillance et police à terre : 1350 h (juillet/août)**

De manière générale, une augmentation des infractions commises en 2019 a été constatée par rapport aux années antérieures ce qui a entraîné une hausse des procédures réalisées. La période estivale regroupe l'essentiel des infractions constatées et celles liées à la cigarette et à la circulation

dans les massifs en période prohibée représentent les deux gros postes à améliorer. Les observations liées à l'usage de cigarettes s'effectuent essentiellement sur les plages. En ce qui concerne la circulation lors de la fermeture des massifs, de nombreux usagers font fi des barrières ou des systèmes de fermeture en les franchissant malgré le panneautage en place. Les infractions liées aux chiens sont en baisse régulière et signalent peut-être le début d'une prise de conscience. Les infractions à la pêche en mer sont essentiellement dues aux règles applicables en chasse sous-marine qui sont globalement encore très méconnues malgré une intensification de la prévention depuis 3 ans. De même les règles applicables à l'aire maritime adjacente sont très souvent ignorées et mériteraient une prévention accrue

Port-Cros

- **Rappels à l'ordre : 246**
- **Procès-verbaux : 38**
- **Amendes forfaitaires : 19**
- **Surveillance et police en mer : 1231 h**
- **Surveillance et police à terre : 1486 h**

Les autres procédures concernent la pêche notamment une pêche à la traîne, et des excès de vitesse. Malgré les efforts d'informations et la vigilance du sémaphore de Porquerolles, 4 navires de plus de 30 mètres mouillés en cœur de parc ont été constatés. Le nombre de timbres amendes concernent essentiellement les cigarettes mais également des atteintes à la faune et des non porteurs du règlement de plongée. L'évolution du nombre de fumeurs est difficile à quantifier, des mégots sont encore retrouvés sur les plages, il faut un effort de présence important d'agents pour surprendre les contrevenants. Le vélo est un bon outil pour surveiller le respect de la fermeture des massifs. Par manque d'effectif, la moyenne des tournées « mer » est passée à 1 par jour alors que certaines années elles étaient de 2.

Giens

- **Rappels à l'ordre : 115**
- **Surveillance et police à terre : 852 h (binôme)**

Sensiblement le même nombre de procès-verbaux en 2019 qu'en 2018 ; 80% des procédures concernent les mouillages interdits. Malgré une signalétique adaptée, la zone de La Palud reste le site le plus impacté par ce type d'infraction.

Pour la seconde année consécutive, 5 agents de la garde régionale forestière ont été recrutés par l'établissement et déployés à l'embarcadere de la Tour Fondue

puis sur Porquerolles, à Port-Cros, à Giens ainsi qu'au Cap Lardier. Leur principale mission était de délivrer au public les messages de prévention du risque d'incendie. Ce dispositif est financé à 80 % par la Région Sud, complété par un mécénat de la fondation Total.

Une cinquantaine de tournées de surveillance ont été réalisées par la GRF les après-midis à Porquerolles et un peu moins d'une centaine ont été réalisées en binôme à Giens (GRF incluse).

Il n'y a pas eu cette année de procès-verbaux ni de timbres amendes. Les infractions relevées concernent des feux sur plage sans flagrant délit, les cigarettes, la circulation de personnes en période de fermeture de massifs, camping sans feu, dépôts de déchets légers sans flagrant délit, circulations/stationnements de véhicules terrestres à moteur.

« ACCUEILLIR... »

de multiples publics »

*à Port-Cros
à Porquerolles
à Giens
au Cap Lardier*



Sur les secteurs également, l'accueil et l'éducation du public constituent une activité importante reflétant une des missions des Parcs nationaux de France. Qu'il s'agisse du grand public, des scolaires ou des professionnels, les secteurs proposent un accompagnement à la découverte et à l'étude du territoire à travers des sorties de terrain, des interventions en classe, des visites guidées, des animations, des manifestations et bien d'autres encore. Par ailleurs, il est important de noter que les maisons de parc insulaires sont une composante indissociable de la vie de village avec les habitants. L'accueil et la sensibilisation à l'environnement sont de plus relayés par les partenaires du Parc national : guides marqués « Esprit parc national », enseignants, associations... spécialement formés sur ces missions.

Accueillir... de multiples publics

Porquerolles

- **Accueil du public et éducation : 839 h**
- **Interventions scolaires réalisées par les ATE/TE* : 7**
- **Personnes accueillies en maison de parc : 34027**

4 448 entrées payantes ont été recensées au Fort Ste Agathe. 145 visites guidées de groupes (majoritairement scolaires) ont été effectuées auxquelles s'ajoutent les visites guidées pour les « individuels ». Les scolaires accueillis vont de la ma-

ternelle à l'enseignement supérieur, les classes sont majoritairement françaises (quelques classes italiennes et suisses ont visité le Parc national). Les classes accueillies proviennent à 50 % des classes hébergées à l'IGESA (classes vertes par ex), à 25 % des établissements scolaires locaux (essentiellement du Var), à 20 % du centre de vacances la F.O.L de l'Ardèche, à 5 % des établissements scolaires de l'aire d'adhésion avec qui le Parc national a développé un projet pédagogique annuel. Le circuit proposé pour les classes de maternelles et primaires est la visite du Fort Ste Agathe qui offre une lecture du patrimoine naturel, paysager et culturel de l'île. Pour ce qui est des collèges et des lycées, la visite aborde aussi d'autres angles tels que le circuit de l'eau, les lacs de mer. L'accueil c'est également les Points Rencontre (18), les Ecrans Nature (6), Les Journées Européennes des Moulins, les Journées du Patrimoine.

Giens

- **Accueil du public et éducation : 54 h**
- **Interventions scolaires réalisées par le TE* : 6**

Des interventions en classe et sur le terrain (parc des Chevaliers) ont été réalisées pour différents établissements scolaires : une classe de maternelle de La Crau,

deux classes primaires de Hyères, un lycée de Brignoles, une école supérieure d'architecture et de paysages de Genève (Suisse). Les interventions à destination des scolaires de l'enseignement primaire et secondaire ont porté sur la faune, la flore, les milieux forestiers et la plage. Les interventions à destination de l'enseignement supérieur ont porté entre autres sur la gestion, les transects de végétation et analyse, l'érosion.

Au total, ce sont 32 heures d'actions pédagogiques qui ont bénéficiées aux scolaires.

Par ailleurs, durant la Fête de la nature, une sortie de découverte des sites de la presqu'île de Giens a été réalisée. L'historique, la gestion, la diversité faunistique et floristique du secteur ont été abordés au fil de la visite.

*ATE/TE : Agents Techniques de l'Environnement/Techniciens de l'Environnement

Port-Cros

- **Accueil du public et éducation : 1080 h**
- **Interventions scolaires réalisées par les ATE/TE* : 7**
- **Personnes accueillies en maison de parc : Environ 25000**

Des animations à destination des publics scolaires ont été réalisées auprès de cinq écoles primaires, un lycée et une université (Aix-Marseille). Elles ont également été effectuées auprès d'autres structures telles que

les associations (cinq) et ont porté par exemple sur le nettoyage des plages. De plus, des animations des sentiers sous-marins ont été réalisées auprès de quatre collèges et un lycée. Des animations ont également été proposées lors d'événements tels que la Fête de la Nature, les rencontres littéraires « sur les traces des écrivains » et la Fête du patrimoine, les Points rencontres hebdomadaires (randonnée palmée et découverte de la biodiversité) qui ont affiché complet à chaque sortie en juillet-août. Par ailleurs, quatre projections des « Ecrans nature » ont été programmées. Le fort de l'Estissac a accueilli 2600 visiteurs (ouvert en juillet-août sur quatre jours de la semaine).

Cap Lardier

- **Accueil du public et éducation : 304 h**
- **Interventions scolaires réalisées par les ATE/TE* : 7**
- **Personnes accueillies au point info : 854**

Le point d'information basé à l'entrée du site à Gigaro est dédié à l'accueil, à la prévention et à l'information des usagers du site. Ouvert uniquement l'été en juillet et en août, il est tenu par les saisonniers de 9h à 13h. Le point information

est aussi le lieu de mise à disposition d'un « tiralo », fauteuil nautique à destination des personnes à mobilité réduite, dans le cadre du label « handiplage ». De manière générale, les informations demandées sont très largement orientées sur les sentiers de randonnées, la faune et la flore marine ou terrestre ou la localisation du sentier marin. En effet, depuis son ouverture en 2017, le sentier marin de Jovat est devenu un produit touristique à part entière que les usagers viennent découvrir et qui a largement favorisé les publics familiaux. Dans le cadre des activités de randonnée et de découverte, de nombreux questionnements sont soulevés par les problèmes rencontrés par des usagers sur le secteur de la Bastide blanche. L'ouverture en 2020 de sentier sur les terrains du Conservatoire du littoral débouchant à Briande et permettant de proposer une boucle de randonnée par le cap Lardier permettra probablement de faire baisser la conflictualité de la zone.

Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins en Méditerranée



Pelagos souffle sa vingtième bougie !

Le Sanctuaire Pelagos est une aire marine créée pour la protection des mammifères marins en Méditerranée le 25 novembre 1999.

Voici ce qui caractérise le Sanctuaire Pelagos :

- 1 accord international ratifié en 2002 entre 3 pays : la France, la principauté de Monaco et l'Italie. Du côté français, le ministère chargé de la Transition Ecologique et Solidaire a confié l'animation du Sanctuaire au Parc national de Port-Cros.
- 87 500 km² d'aire marine pour la protection des mammifères marins en Méditerranée.
- 8 principales espèces de cétacés de Méditerranée : dauphin bleu et blanc, grand dauphin, dauphin commun, dauphin de Risso, globicéphale, ziphius, cachalot, roqual commun.
- 1 cadre réglementaire qui vise à assurer la protection, la conservation des mammifères marins ainsi que celle de leurs habitats : 6 textes au niveau international, 5 textes européens et 7 textes nationaux.
- 8 types de menaces : pollution, bruit, collision, captures accidentelles, perturbations, changement climatique, perte d'habitat, maladie. Près de 70 études scientifiques financées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire entre 2002 et 2019 pour améliorer les connaissances du Parc national sur les populations, les échouages, la pollution, le whale-watching¹, la pêche ou encore le trafic maritime.
- La mise en place de mesures de gestion appropriées telles que :
 - Le Code de bonne conduite qui définit les modalités d'approche des cétacés.
 - La marque High Quality Whale-Watching® pour des observations respectueuses des mammifères marins
 - L'appui au système REPCET développé par Souffleurs d'Écume (REPCET : REseau de report des Positions de grands CETacés entre les navires de transports réguliers pour limiter les risques de collisions avec 39 navires équipés de ce système à ce jour).
 - Le Kit échouage pour informer et mettre en sécurité une zone en cas d'échouage de cétacés.
 - IMMERCET : IMMersion Raisonnée des CETacés en Méditerranée Française.
 - TraCasse : TRACKing (suivi) de carCASSE de grands cétacés à la dérive.

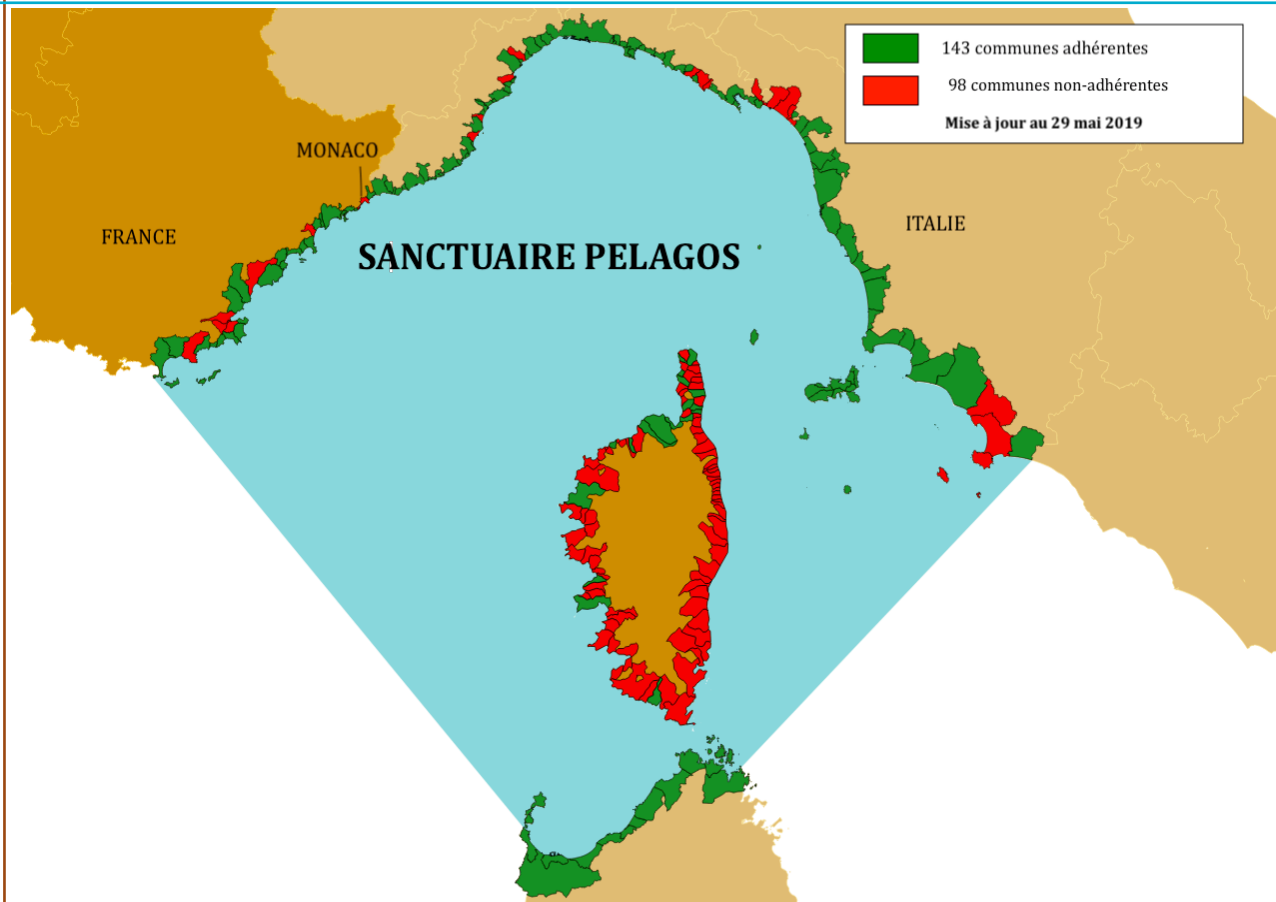


Et surtout, un Accord International qui se décline localement avec à ses côtés :

- 148 communes adhérentes à la Charte de partenariat dont 43 communes françaises et 2 établissements publics de coopération intercommunale.
- une mixité d'acteurs que sont les institutionnels, les scientifiques, les associatifs, les opérateurs économiques, dont les 16 marqués High Quality Whale-Watching®.
- Près de 500 Ambassadeurs Pelagos, des plaisanciers qui s'engagent pour la protection des mammifères marins : <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/devenez-ambassadeur-pelagos>.

Pour en savoir plus : <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>

1. Observation des cétacés



© Secrétariat Permanent Pelagos

Conservatoire Botanique National
Méditerranéen



Le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen célèbre ces 40 ans

L'événement s'est déroulé le 24 septembre sur l'île de Porquerolles avec un ensemble de conférences sur l'évolution du Conservatoire et l'étude de la flore sauvage présentées par le CBNMed et ses partenaires scientifiques (Institut Méditerranéen de Biologie et d'Ecologie de Marseille, CEFE CNRS de Montpellier, INRA, etc.).

Une conférence sur l'olivier face au changement climatique a clôturé le séminaire. Des visites de la banque de graines de flore sauvage et des vergers conservatoires ont été organisées.

Tous les conservateurs, de 1979 à 2019, ont été rassemblés pour cette journée : Louis Olivier, créateur du Conservatoire botanique, puis directeur adjoint du Parc national de Port-Cros, Jean-Pierre Henry, François Boillot et Sylvia Lochon-Menseau, conservatrice actuelle.

Était également présent Jean-Paul Roger, l'initiateur des vergers conservatoires, qui a prospecté sur toute la façade méditerranéenne pour rassembler sur l'île de Porquerolles de nombreuses variétés d'oliviers, de figuiers et de mûriers, dont des variétés de terroirs, reflet de notre diversité génétique et de notre identité patrimoniale.

Cette journée festive a également permis d'accueillir les partenaires du Conservatoire botanique et du Parc national de Port-Cros : collectivités, services de l'Etat, établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels, ...



Systeme d'Information (SI)

En s'appuyant sur des technologies libres de droit, le Conservatoire botanique a redéveloppé intégralement son système d'information (SI). Reliant différents modules thématiques sur la flore, la végétation, la conservation, la banque de graines et les espèces végétales exotiques envahissantes, ce nouveau système couvre l'intégralité des différentes missions d'un Conservatoire. Le développement de nouveaux processus d'automatisation optimisent la validation et la synthèse des données et permet au CBNMed d'assurer plus efficacement son rôle d'administrateur des données flore pour les SINP¹ régionaux de PACA et d'Occitanie et d'accueillir à terme les données des CBN alpin et de Corse.

Connaissance / chiffres Clés

Le CBNMed dispose en 2019, pour l'ensemble de son territoire d'agrément, de plus de 4,2 millions de données sur la flore vasculaire, plus de 64 000 observations sur la bryoflore (mousses et hépatiques), près de 4 000 observations sur les characées (algues des lagunes) et a incorporé depuis cette année des données sur les lichens et les champignons.

Un travail d'actualisation de la liste rouge régionale de la région PACA et d'amélioration des connaissances concernant des espèces classées DD (Données Déficiantes) selon les catégories UICN a été effectué sur des espèces rares ou méconnues ainsi qu'une mise en cohérence avec l'évolution des référentiels taxonomiques.

Conservation des espèces menacées

A la demande du MTES² et du MNHN³, le CBNMed a réalisé plus de 150 diagnostics sur les espèces menacées et endémiques de la zone méditerranéenne dans l'objectif d'évaluer celles qui nécessiteraient la mise en place de Plans nationaux d'actions. A l'issue de l'évaluation, 4 espèces justifient l'élaboration de 4 PNA sur notre territoire d'agrément. Le Conservatoire a commencé la rédaction du premier PNA sur l'armérie de Belgentier, endémique très localisée du département du Var.

Suite à un premier travail de hiérarchisation qui a permis de classer 3282 espèces en 4 classes d'enjeux de conservation et de typification des actions à mener pour chacun des taxons, le CBNMed travaille en 2020, pour la Région PACA, à la priorisation des actions à conduire sur les espèces à forts enjeux.

Un plan régional d'actions avec l'Agence de l'eau a été finalisé sur la consoude bulbeuse, et un second est en cours sur les lagunes temporaires méditerranéennes, avec le site clé des Salins d'Hyères.

Banque de graines et restauration des populations : 1770 taxons d'espèces menacées pour près de 8 000 lots de graines sont stockés sur l'île de Porquerolles. 29 espèces supplémentaires ont été récoltées cette année représentant 44 nouveaux lots de graines.

Réintroduction du panicaut maritime (*Eryngium maritimum*) dans le secteur du cap Lardier et renforcement des populations de plantains subulés (*Plantago subulata*) dans le cadre du programme LIFE avec le Parc national des Calanques.



Réintroduction du panicaut maritime
Plantain subulé au Frioul



1. Système d'information sur la Nature et les Paysages
2. Ministère de la Transition écologique et solidaire
3. Muséum national d'histoire naturelle

Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

De nouvelles améliorations de la plateforme INVMEED ont été réalisées pour permettre des interrogations et extractions plus conviviales de la base de données. Les listes des EVEE par catégorie (majeure, émergente, alerte) ont été mises à jour. L'animation du réseau d'alerte sous forme d'ateliers s'est poursuivie. La gestion des EVEE a été une tâche majeure en 2019 : notamment dans le cadre du programme LIFE Habitats Calanques avec le Parc national des Calanques et l'ARPE⁴. A noter des chantiers expérimentaux autour de l'herbe à alligator et l'ambrosie trifide dans le Vaucluse, la berce du Caucase, les hakéa dans les Alpes-Maritimes...

FOCUS sur quelques programmes

Cartographie des végétations du Parc national de Port-Cros

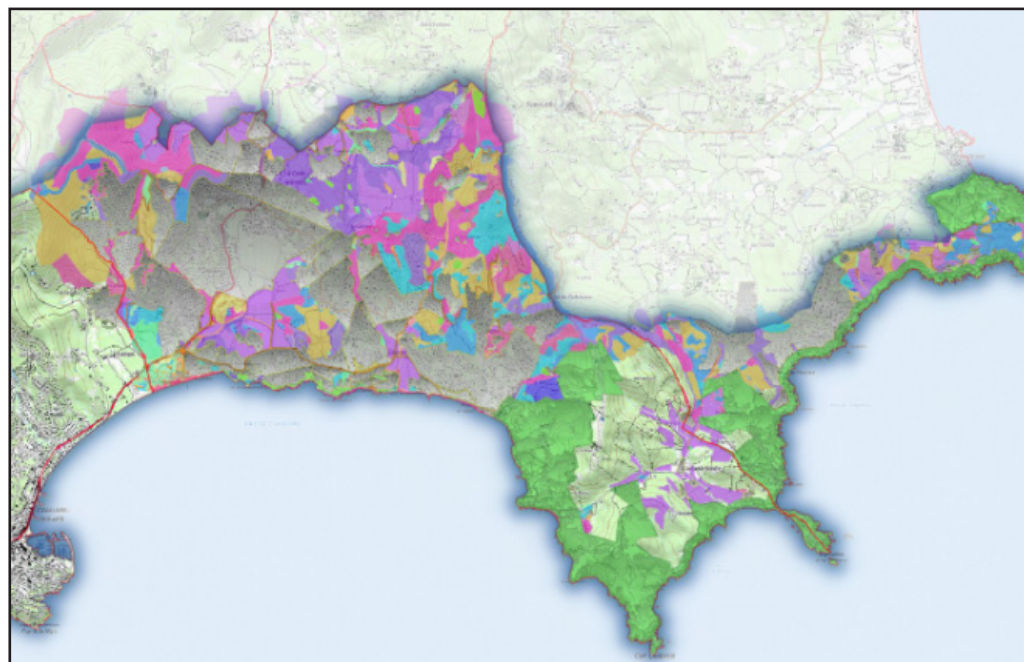
Le Conservatoire botanique apporte son appui au Parc national pour la réalisation de la cartographie des habitats naturels de son aire optimale d'adhésion. Une convention avec le MTES, dans le cadre du programme CarHab⁵, a permis de financer une première tranche du travail en 2019. La couverture cartographique est réalisée sur les communes d'Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, et La Garde. 131 unités de végétation ont été identifiées, rassemblées en 12 séries principales caractérisant les liens dynamiques qui les relient et 5720 ha cartographiés. Une approche différenciée avec cartographie fine au 1/5000ème de la bordure littorale et cartographie au 1/10000ème pour le reste de l'aire est définie. Les unités de végétations (associations de la méthode phytosociologique - Etude des communautés végétales) sont rattachées aux principales typologies d'habitats naturels (nomenclature européenne EUNIS - European Nature Information System).

Une étude de l'évolution de la végétation entre 1953 et 2019 montre une tendance régressive forte des surfaces occupées par les végétations littorales.

A travers le programme Phoenix, réalisé avec l'appui de la Fondation Total, la cartographie des végétations des communes de Ramatuelle et de La Croix Valmer a été également réalisée en 2019.

Plus de 370 relevés de végétations ont été effectués pour appuyer la typologie et opérer la jonction avec la cartographie des habitats Natura 2000 du site FR9301624 « cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat ». Les travaux cartographiques sur le littoral varois se poursuivront en 2020 et un assemblage des différents travaux permettra de disposer à terme d'une couche unique d'information sur l'ensemble des végétations de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros.

Cette cartographie constitue une base indispensable pour l'orientation des stratégies de conservation et pour l'interaction avec les groupes faunistiques qui reposent sur les habitats naturels.



Programme Phoenix

4. Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement

5. Programme du MTES sur la cartographie nationale des habitats terrestres

Programme Interreg Marittimo ALIEM

Le projet européen ALIEM « Action pour limiter les risques de diffusion des espèces introduites envahissantes en méditerranée » est financé par le programme Interreg Marittimo 2014-2020. Il a pour principal objectif de créer un réseau interinstitutionnel et scientifique transfrontalier pour la prévention, l'anticipation et la gestion intégrée des risques liés à la diffusion des espèces animales et végétales exotiques envahissantes menaçant la biodiversité. Ce programme s'appuie sur la gouvernance territoriale, la recherche et le développement ainsi que la société civile. Cette année, le CBNMed a accueilli un comité de pilotage à Hyères, qui a permis de faire avancer les partenaires sur la création d'une liste de consensus d'espèces végétales exotiques envahissantes du territoire ALIEM, dangereuses pour la biodiversité. Le CBNMed a aussi pu montrer les résultats du chantier pilote d'éradication du Seneçon anguleux (*Senecio angulatus*) sur la presqu'île de Giens. Ce chantier est exemplaire et démontre le succès d'une éradication au terme des trois ans de lutte. Une revégétalisation avec des espèces indigènes de la marque « Végétal Local » de l'OFB a permis un recouvrement du sol nu, favorisant la restauration écologique du site.

Des outils pédagogiques ont été réalisés pour sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes, des chartes de bonne conduite, des mallettes pédagogiques à l'attention des scolaires et du périscolaire, des jeux de 7 familles, des parts d'herbiers, des flyers et autres objets de communication (plaquettes, posters...)

Mallette pédagogique



Réseau RESEDA-Flore

L'animation du réseau et la définition de protocoles et méthodes communes aux acteurs permettront d'améliorer la préservation des milieux et des espèces au sein du hotspot de biodiversité fortement menacé par les changements globaux qu'est la Méditerranée.



Vergers conservatoires / Signature du protocole d'accord de collaboration France-Maroc sur l'olivier

Lors du workshop OliveMed, organisé par le Conservatoire botanique le 5 décembre 2019 à Agropolis International Montpellier, un protocole d'accord de collaboration entre d'une part, l'INRA Maroc, et d'autre part l'INRA France, Montpellier SupAgro et le CBNMed-PNPC a été signé. A travers ce protocole d'accord, les partenaires visent à renforcer leurs relations de coopération scientifique dans le domaine de la recherche sur l'olivier.



© M. Delalande

Visite découverte des vergers conservatoires / Échanges internationaux

Différentes visites ont été réalisées auprès des partenaires dont une visite pour le réseau SMILO. Une trentaine de personnes venant de toute la Méditerranée ont pu découvrir les collections de variétés d'oliviers et de figuiers représentatives de la biodiversité cultivée de tout le pourtour méditerranéen.

Cette visite a permis des échanges entre les participants sur la conservation de la biodiversité cultivée, les centres de ressources génétiques, les banques de gènes, les savoir-faire de chacun (façons culturales, conservation et multiplication des espèces et variétés) dans l'objectif de préserver les patrimoines identitaires des îles notamment les variétés anciennes et oubliées.

Des collaborations se dessinent autour d'échanges de matériel génétique, des observatoires sur le comportement des variétés face au changement climatique ainsi que sur la conduite des vergers dans les différents pays.



Visite des vergers : oleastre, parent sauvage de l'olivier



L'Établissement public

Le Budget

Les dépenses

Les dépenses globales se sont élevées à 9 484 803 €.

> Les **charges de personnel** ont représenté 64,41 % des dépenses avec un taux d'exécution de 99,58% (99% en 2018). Ce taux n'intègre toutefois pas les dépenses inhérentes à la taxe sur les salaires et au versement du transport, imputées sur les dépenses de fonctionnement. Elles se sont élevées à 6 108 799 € en 2019 contre 5 767 426 € en 2018, soit une augmentation de 5,91% (+ 341 374 €) ;

> Les **charges de fonctionnement** ont représenté 24,13 % des dépenses avec un taux d'exécution de 78,22 % (96% en 2018). Elles se sont élevées à 2 288 659 € en 2019 contre 2 627 383 € en 2018, soit une diminution de 12,90% (- 338 724 €). Cette diminution des charges de fonctionnement révèle en particulier les mesures de rationalisation prises par l'établissement pour ce qui concerne les charges de structure.

> Les **charges d'intervention** ont représenté 0,85% des dépenses avec un taux d'exécution de 87,63% (65% en 2018). Elles comptabilisent les subventions accordées par le Parc national de Port-Cros, essentiellement au bénéfice de structures d'insertion sociale. Elles se sont élevées en 2019 à 81 500 € en 2019 contre 100 500 € en 2018.

> Les **charges d'investissement** ont représenté 10,61% des dépenses avec un taux d'exécution de 75,51% (78% en 2018). La sous-consommation constatée des crédits d'investissement (crédits de paiement) est en grande partie inhérente aux difficultés qui ont entravé le déroulement de la phase 3 bis des travaux de restauration du fort du Moulin à Port-Cros d'une part et la nécessaire relance de l'appel d'offres concernant l'aménagement de la zone de mouillage et d'équipements légers de Port-Cros (ZMEL) d'autre part. Pour ces raisons, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 005 845 € en 2019 contre 1 448 354 en 2018, soit une diminution de 30,60% (- 442 509 €).

Sur l'ensemble des opérations mandatées en 2019, on peut citer les opérations suivantes :

- Travaux réalisés au siège de l'établissement et opérations de maintenance sur le site : 201 940,79 €
- Travaux de restauration du Fort du Moulin : 184 943,66 €
- Renouvellement du parc automobile et des embarcations : 143 266,59 €
- Fort du Pradeau : 58 721,15 €
- ZMEL de Bagaud : 50 256 €

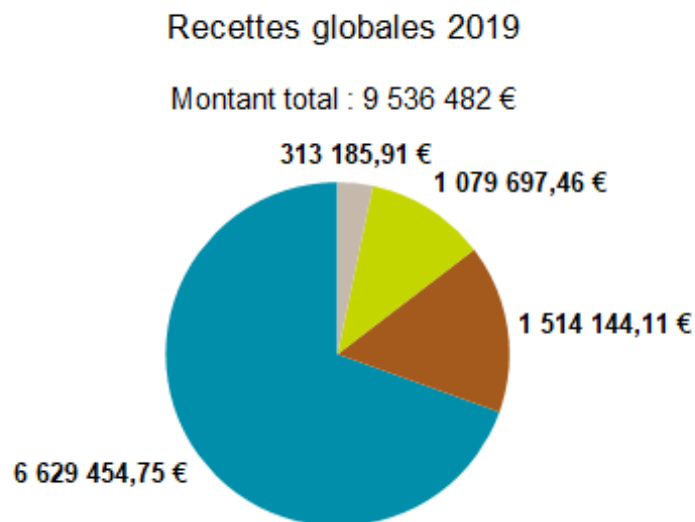
Les recettes

Les recettes se sont élevées à 9 536 482 € ;
Elles se sont réparties comme suit :

Il convient de souligner que le montant cumulé de la contribution annuelle de l'Agence Française de la Biodiversité et de la subvention pour charge de service public du Conservatoire botanique méditerranéen représente 6 094 501€ soit l'équivalent de la masse salariale.

> Les **ressources fiscales** représentent 3,28% des recettes consolidées de l'établissement. Elles correspondent aux encaissements de la taxe dite « Barnier », taxe due par les entreprises de transport public maritime. Elle est assise sur le nombre de passagers embarqués à destination d'espaces protégés et est perçue à l'occasion de l'embarquement. En 2019, son montant s'est élevé à 313 185,91 € contre 332 319 € en 2018.

> Les **recettes propres** représentent 15,77% des recettes consolidées de l'établissement. Elles concernent les encaissements qui transitent par les 3 régies de l'établissement : la régie boutique de la maison de Parc de Porquerolles (55 018,40 €), la régie boutique de la maison de parc de Port-Cros (30 919,21 €) et la régie du port de Port-Cros (218 652,96 €) qui enregistrent les prestations au comptant, les redevances portuaires, la vente des publications, de marchandises, les nuitées et les droits d'entrée. Ces ressources intègrent également les taxes des droits de port pour Port-Cros (95 514,87 €) payées par les transporteurs (marchandises/passagers) à destination du port de Port-Cros, les revenus des baux (126 972,91 €), des autorisations d'occupation temporaires du domaine public (30 770,12 €) et des produits divers. Enfin, 400 000€ ont été perçus par le Parc national en 2019. Il s'agit des arriérés de paiement qui ont été remboursés via le nouveau protocole transactionnel lié à la reprise du bail emphytéotique du Domaine de l'île à Porquerolles.



Financements de l'État (contribution Agence Française pour la biodiversité, subvention pour charge de service public, Agence de l'Eau, subventions DRAC DREAL, Ministère,...)

Recettes propres (droits de port, redevances, loyers,...)

Financements publics (subventions Europe, Conseil régional, Conseil départemental, aides emplois d'avenir.

Fiscalité affectée (taxe Barnier)

Les projets européens

Nouveaux projets 2019

Dans le cadre de la programmation des fonds européens 2014-2020, 4 projets ont été admis au financement et ont démarré en 2019. Le Parc national renforce ainsi le partenariat avec d'autres aires protégées terrestres et marines de Méditerranée mais aussi avec des acteurs locaux et régionaux impliqués dans la protection et la valorisation de la biodiversité.

MEDForeste : a pour objectif, l'amélioration des capacités des institutions publiques à prévoir et gérer les risques d'incendie par l'expérimentation, la mise en œuvre et la comparaison de diverses mesures de prévention des incendies.

Projet d'un montant de 245 000 € (dont une contribution FEDER* de 208 250 €).



NEPTUNE : a pour objectif la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels immergés. Ce projet s'articule autour de sites pilotes permettant aux visiteurs la découverte à terre et en mer des patrimoines immergés. Il concerne des projets de muséographie (Fort du Pradeau), de découverte dans l'eau (sentiers sous-marin) et la valorisation de sites de plongée (fiches de découverte). Projet d'un montant de 290 250 € (dont une contribution FEDER* de 246 712 €).



MPA NETWORKS : vise à renforcer les capacités des gestionnaires de 9 Aires Marines Protégées de Méditerranée via des actions pilotes et à structurer les échanges entre ces gestionnaires avec la mise en place de groupes de travail et de sessions de formation. Projet d'un montant de 260 440 € (dont une contribution FEDER* de 151 055 €).



PACHA : a pour objectif de mieux caractériser la pêche artisanale en aire marine adjacente (pêches scientifiques : recenser les juvéniles ; étudier l'évolution des pratiques et des réglementations pour définir de nouveaux modes de gestion ; étudier la faisabilité de repos biologiques). Projet d'un montant de 17 081 € (dont une contribution FEAMP de 13 672 €).

FEAMP
Fonds européen
pour les affaires
maritimes et la pêche

*FEDER : fond européen de développement économique régional

MPA ADAPT : a pour objectif d'accompagner les aires marines protégées de la côte méditerranéenne dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Projet d'un montant de 260 642 € (dont une contribution FEDER* de 221 545 €).



ISOS : vise la mise en réseau d'îles de Méditerranée dans le but de partager les bonnes pratiques entre les différents partenaires. Projet d'un montant de 161 762 € (dont une contribution FEDER* de 137 497 €).



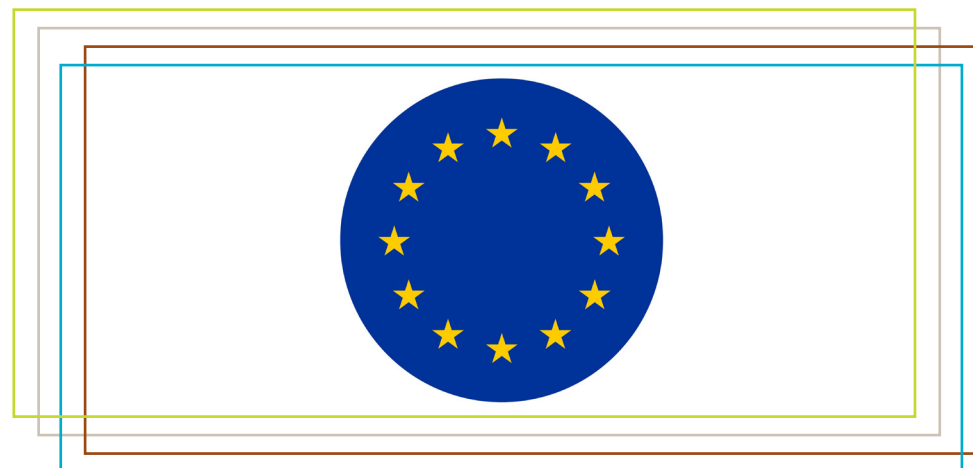
GIREPAM : a pour objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion des zones marines et côtières afin de contribuer à arrêter la dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques, dans le cadre d'un développement économique « vert et bleu ». Projet d'un montant de 365 511 € (dont une contribution FEDER* de 310 683 €).



ECOSTRIM : vise à favoriser et promouvoir le développement d'activités de découverte du milieu marin respectueuses de l'environnement. Projet d'un montant de 249 314 € (dont une contribution FEDER* de 211 917 €).



MARHA : vise à faire progresser la mise en œuvre de la directive européenne « habitats, faune, flore », qui définit la politique de Natura 2000, l'objectif étant d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels marins tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes de Natura 2000 en mer. Projet d'un montant de 320 668 € (dont une contribution de 192 490 € de l'Union européenne).



Les achats et les marchés publics

Les achats

2 202 commandes ont été effectuées.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement (charges de structure) s'est poursuivie.

Ainsi, les frais postaux ont été réduits de 4 040 €, les fournitures administratives de 7 410 €, les voyages et déplacements de 8 244 €, la consommation d'eau de 5 921 €, la consommation d'électricité de 17 205 €.

De même, le recours au marché d'intérim a fait l'objet d'une attention soutenue, ce qui a permis d'enregistrer une baisse de la dépense de 69 095 € en 2019 par rapport à 2018.

Enfin, 3473 demandes de paiement ont été honorées (Parc national et Conservatoire botanique).

Les marchés publics

15 consultations ont été instruites et notifiées en 2019 (hors reconductions de marchés : entretien des bâtiments, des sentiers, etc) : mise en place et maintenance d'une solution de téléphonie IP pour le siège du parc, zone de mouillage et d'équipements légers dans la passe de Bagaud, fourniture et pose de cinq stations d'information dans les communes de l'aire d'adhésion, exposition sur le port Saint-Pierre.

> Mutualisation avec le Parc national des Calanques

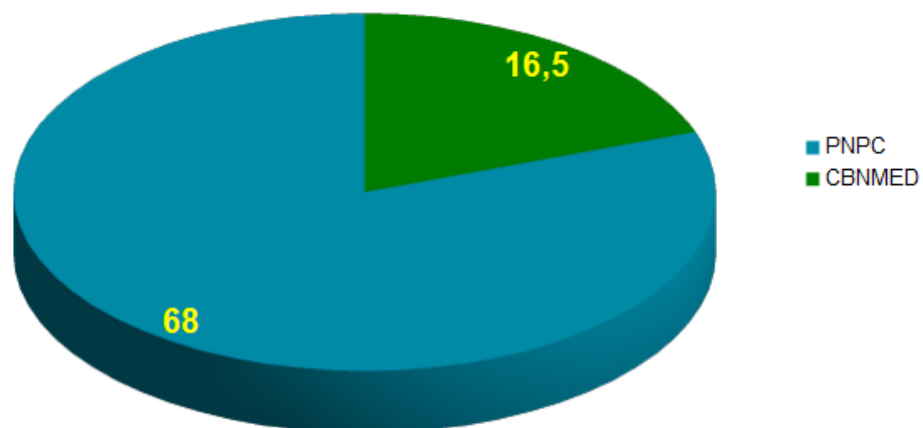
La mutualisation de l'instruction administrative des marchés, engagée en 2016 en application de la convention de mutualisation - gestion du personnel et achats - conclue le 25 février 2016 entre le Parc national des Calanques et le Parc national de Port-Cros, s'est poursuivie en 2019. Ainsi, 11 marchés ont été préparés pour le compte du Parc national des Calanques (pour mémoire, 8 avaient été instruits en 2016 ainsi qu'en 2017).

Les ressources humaines

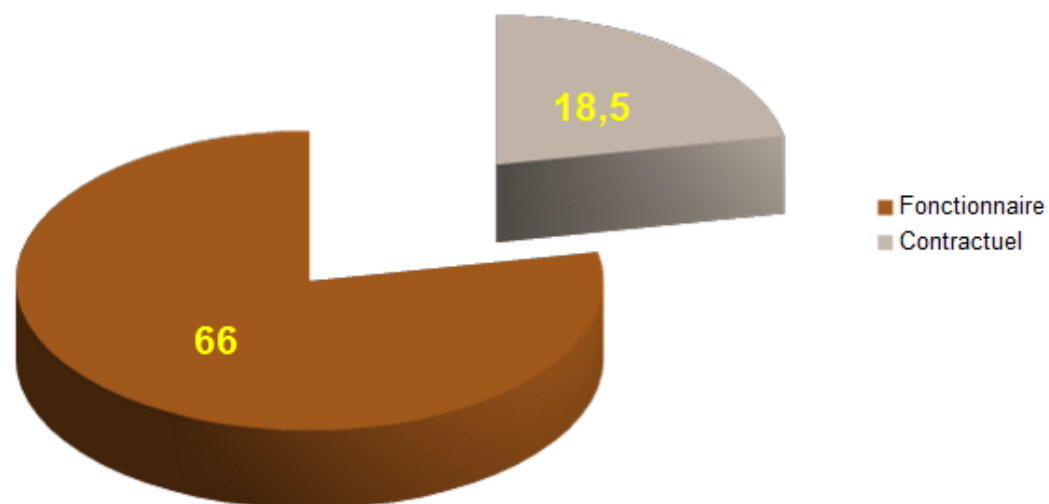
Les effectifs 2019 pour le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire botanique national méditerranéen

ETP - Equivalent temps plein - 2019

84,5 agents au total

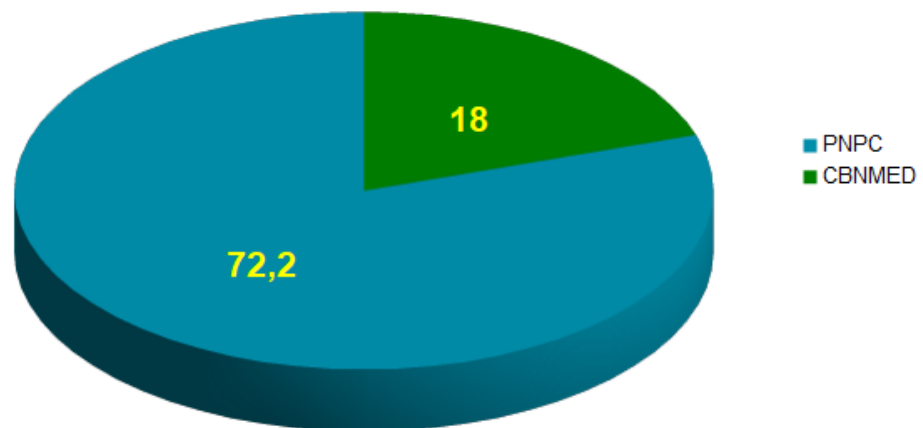


Répartition des ETP - 2019

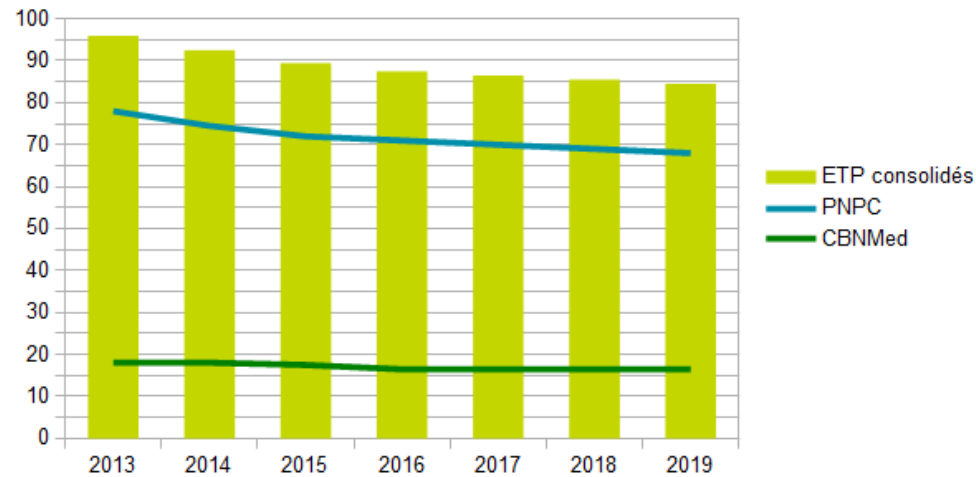


ETPT - Equivalent temps plein annuel travaillé - 2019

90,2 agents au total



Historique depuis 2013 des ETP - PNPC/CBNMED



Depuis 2013, les effectifs de l'établissement ne cessent de baisser, avec une réduction de 11,5 ETP.

Focus sur les emplois temporaires :

Il convient de préciser que :

- 2 jeunes sous contrat aidé de 3 ans (emploi d'avenir / hors plafond) sont affectés au secteur de Porquerolles (accueil de la maison de parc et équipe domaine) ;
- 4 jeunes sous contrat d'apprentissage (bac pro. GMNF, CAP jardinier paysagiste et master) sont affectés au service aménagement du territoire pour l'une, au secteur du Cap Lardier pour l'autre et à l'antenne de Montpellier du CBNMED pour les deux autres ;
- 7 jeunes ont été accueillis au titre du service civique (4 au PNPC et 3 au CBNMED) ;
- 7 jeunes ont été recrutés dans le cadre du dispositif Garde régionale forestière mis en place par la région PACA pour assurer la prévention incendie dans les espaces sensibles pour un total de 14 mois en juillet et août. L'un a été affecté au secteur du Cap Lardier, deux autres ont été affectés au secteur de Giens, deux au secteur de Porquerolles et deux au secteur de Port-Cros.

La formation continue

La commission de formation de l'établissement s'est réunie à 2 reprises en 2019.

Les dépenses inhérentes à la formation se sont élevées à la somme de 18 575 € (23 601€ en 2018).

52 agents ont suivi une formation en 2019 (69 agents en 2018), ce qui représente en jours cumulés 319 j. (324 j. en 2018) ;

La répartition par domaine de formation :

- Communication, information et éducation à l'environnement : 5 jours (2 jours en 2018)
- Connaissance de l'environnement institutionnel et professionnel : 20 jours (6 jours en 2018)
- Connaissance du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager : 1 jour
- Préparation aux concours : 28 jours (14 jours en 2018)
- Informatique, bureautique, information géographique et NTIC : 11 jours (11 jours en 2018)
- Management des équipes, des projets et du changement : 2 jours (94 jours en 2018)
- Police et protection de l'environnement : 125 jours (police 56 jours en 2018)
- Santé et sécurité au travail : 67 jours (91 jours en 2018)
- Techniques administratives et gestionnaires au service du fonctionnement de l'établissement : 9 jours (24 jours en 2018)
- Techniques professionnelles en lien avec le milieu marin : 33 jours (15 jours en 2018)
- Techniques professionnelles en lien avec le milieu terrestre : 18 jours (9 jours en 2018)

L'accueil de stagiaires

Le Parc national et le Conservatoire botanique ont accueilli 25 stagiaires tout au long de l'année 2019, ce qui représente 1 663 jours de présence/stagiaires.

12 stagiaires ont perçu une gratification (stage de plus de 2 mois) pour un total de 31 999,75 €.

13 stagiaires ont été présents pour des périodes plus courtes, représentant un total de 449 jours. Les stagiaires reçus sont issus de cursus et de niveaux différents allant du bac professionnel au master 2.

En 2019, 7 agents ont bénéficié de promotions internes.

Du côté du dialogue social

Le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été convoqués respectivement à 5 reprises en 2019. Seules 2 séances par instance ont été tenues en raison des mouvements sociaux des personnels des Parcs nationaux, en particulier relatifs aux risques de réduction d'effectifs. Les principaux sujets soumis à la concertation et à l'avis du comité technique ont été : la réorganisation de l'établissement, le bilan social 2018, le projet de convention de création d'un service facturier, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le RIFSEEP des TE et des ATE, la charte interne de dialogue social, les points financiers (COFI 2018, BR 2019 et BI 2020).

Les principaux sujets soumis à la concertation du CHSCT ont été : l'examen des registres d'observations et de déclarations, les comptes rendus des visites de contrôle effectuées dans les différents services et secteurs, différents points sur les travaux au sein du siège de l'établissement, une présentation de l'application WITTY FIT (projet sur la qualité de vie au travail).

Pour affirmer la volonté de l'établissement de garantir un dialogue social de qualité, une charte interne de dialogue social a été signée le 7 juillet 2019 entre la direction et les représentants des deux organisations syndicales du Parc national. Cette charte n'a pas vocation à se substituer aux textes en vigueur ni aux règlements intérieurs des instances. Elle vise à améliorer et à enrichir leur mise en pratique tout en fixant des éléments de cadrage aux nécessaires échanges non institutionnels. L'objectif est bien de mettre en place l'ensemble des conditions propices à l'instauration et à la pérennisation d'un dialogue social permanent.

A la demande des organisations professionnelles, un audit a été confié au Centre de Valorisation des Ressources Humaines en fin d'année afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie au travail.

Réorganisation de l'établissement

En raison d'une réduction régulière et importante des effectifs permanents du Parc national depuis 2013, l'instauration d'une démarche visant à une adéquation des missions de l'établissement aux moyens à sa disposition s'est traduite, dans le cadre d'une réflexion interne, par une priorisation des projets et une révision des modes de travail. Cette démarche s'est poursuivie en 2019, notamment à l'aune des conclusions d'un audit de réorganisation interne des services du Parc national. A l'issue de cet audit, des orientations de réorganisation ont été débattues avec les personnels et avec les représentants des organisations syndicales notamment lors d'une réunion du Comité Technique (CT) du 18 juin 2019. Elles ont fait l'objet d'une présentation pour information au Conseil d'administration du 24 juin 2019. Puis, chaque chef de service du siège a été sollicité pour présenter une note d'organisation interne à son service avec plusieurs options selon l'évolution de la trajectoire d'emplois des Parcs nationaux. Conformément aux termes de la charte interne du dialogue social, une réunion informelle s'est tenue le 19 septembre avec les représentants des organisations professionnelles. De nouvelles réunions du comité technique n'ont pas pu se tenir sur le reste de l'année 2019. En 2020, le comité technique devra donner son avis formel sur les orientations suivantes, avant une nouvelle présentation en Conseil d'administration :

- Le service ATAUP (aménagement du territoire, architecture) sera renommé en "territoires durables" (TD). Le pôle "Domaine" qui relève actuellement du secteur de Porquerolles lui sera rattaché. Le service TD reprend également les missions qui étaient antérieurement dévolues au service EPITE (économie de proximité, innovation, transition énergétique). Les domaines de compétence suivants y sont attribués : ressources et accompagnement du territoire, gestion des milieux naturels et forêts, agroécologie et transition, infrastructures à terre et en mer, travaux sur les bâtiments du parc, maintenance du bâti et sécurité.
- Le service TDAVP (tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines) deviendra le service "accueil, communication, tourisme et écocitoyenneté" (ACTE). Il intégrera le pôle accueil de Porquerolles et celui de la maison du Parc national à Port-Cros. Conformément aux orientations du COP (contrat d'objectifs et de performance), un renforcement de la mission tourisme durable et déploiement de la marque "*Esprit parc national*" est prévu par un recrutement en 2020.
- Le service CP (connaissance des patrimoines) deviendra le service "connaissance pour la gestion de la biodiversité" (CGB). L'adjonction d'une mission dédiée à la gestion des espèces à enjeux sera prise en charge par un technicien de l'environnement (sanglier, loup, espèces exotiques envahissantes...) qui y consacra une partie d'un temps plein.
- Le secrétariat général intègre les missions qui relevaient du service coopération et ingénierie financière, il s'est, de plus, mis en ordre de fonctionnement en pôles thématiques : finances, ressources humaines, commande publique, gestion du foncier. La création du service facturier à l'AFB / OFB conduira au redéploiement d'un poste destiné à la création d'un secrétariat transversal et commun aux différents services. Il continuera d'assurer les mutualisations de fonctions support avec le Conservatoire botanique national méditerranéen et le Parc national des Calanques.
- Une unité territoriale des îles d'Or englobant 2 secteurs d'intervention de Port-Cros et de Porquerolles sera créée. La responsabilité de la coordination des activités de l'unité territoriale est confiée aux chefs de secteurs concernés. Les moyens et les actions seront mutualisés : un planning commun d'intervention de l'unité territoriale sera établi dans ce cadre.

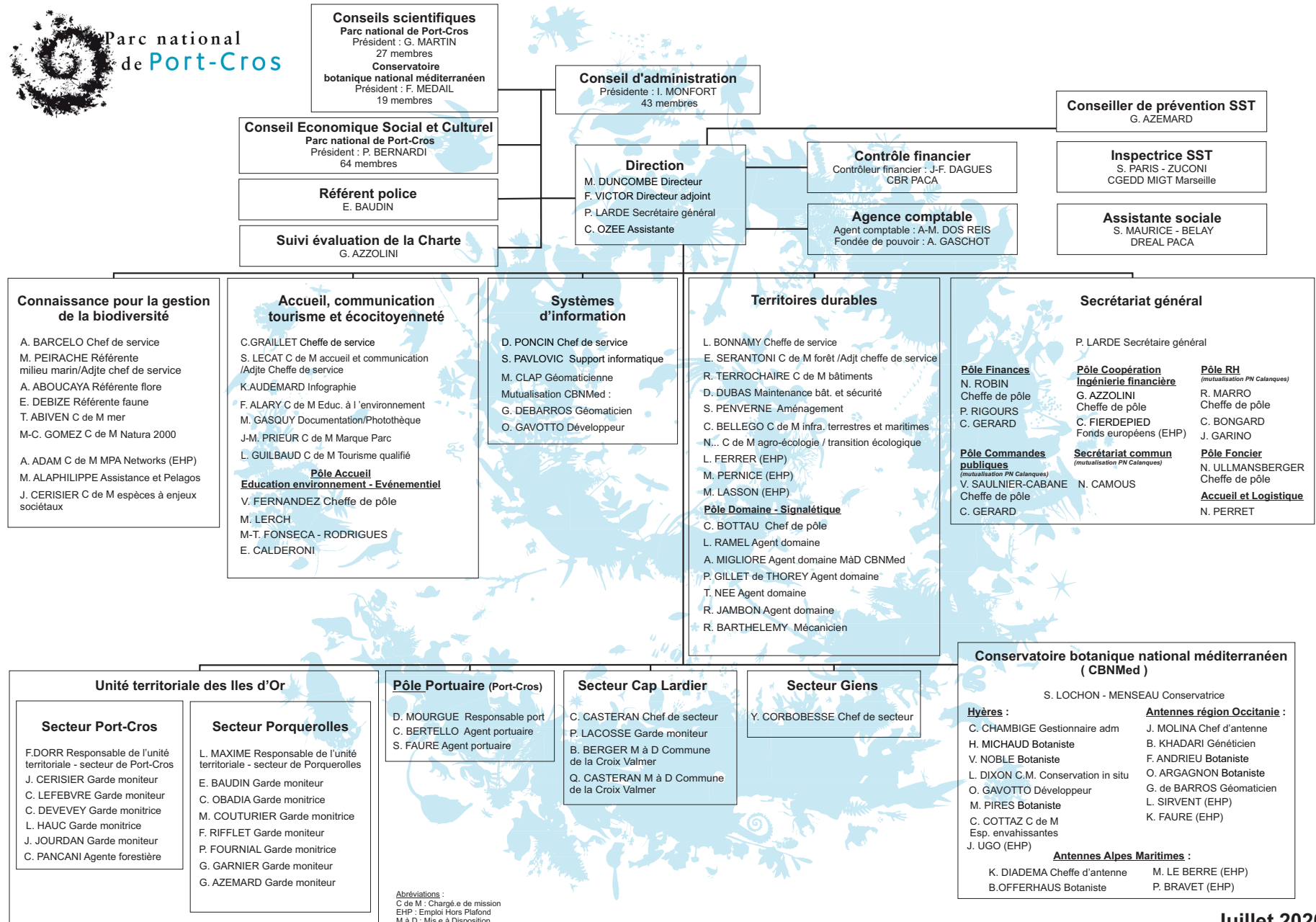
En ce qui concerne la direction, le pôle portuaire de Port-Cros y sera directement rattaché. Un "référént police" sera nommé et rattaché à la direction sur une partie d'un temps plein, afin de coordonner la politique pénale de l'établissement. La charte sera portée auprès des acteurs du territoire par les chargés de mission dans leurs domaines de compétences respectifs. Le suivi et l'animation est une compétence de la direction qui s'appuiera sur la participation d'un chargé de mission, en charge du suivi de la charte et de son évaluation.

Enfin, la convention de rattachement du Conservatoire botanique national méditerranéen au Parc national de Port-Cros sera actualisée.

Organigramme



Parc national
de Port-Cros



Juillet 2020

Le Parc national et ses instances

Le Parc national bénéficie des travaux et avis des trois organes de gouvernance :

- Le **conseil d'administration (CA)**, instance délibérante de l'établissement, il valide la politique de l'établissement, contrôle et approuve le budget. Il est présidé par Isabelle Monfort. Les CA se sont déroulés les 14 mars, 24 juin et 15 novembre 2019. Les bureaux du CA, réunions préparatoires ont eu lieu les 28 février, 14 juin et 31 octobre.
- Le **conseil scientifique (CS)**, instance consultative chargée d'assister le CA et la direction de l'établissement pour toutes les questions scientifiques et projets en cœur de parc. Il est présidé par Gilles Martin.

>>> Extraits du rapport du président du Conseil scientifique pour l'année 2019 :

« La composition du CS n'a pas été modifiée en 2019 mais une nouvelle présidente du Groupe Sciences Humaines et Sociales a été élue. L'activité institutionnelle (Conseil plénier, réunions de Bureau, participation au CA, au CS des Parcs nationaux de l'Office français pour la biodiversité) n'a pas fléchi et des réunions de groupe, des réunions thématiques ou en lien avec certaines recherches se sont ajoutées tout au long de l'année.

24 avis ont été rendus par le CS dont 1 seul partiellement défavorable sur une demande de prélèvements qui pouvaient s'effectuer en dehors des cœurs. Plusieurs avis sont assortis de conditions et/ou de préconisations.

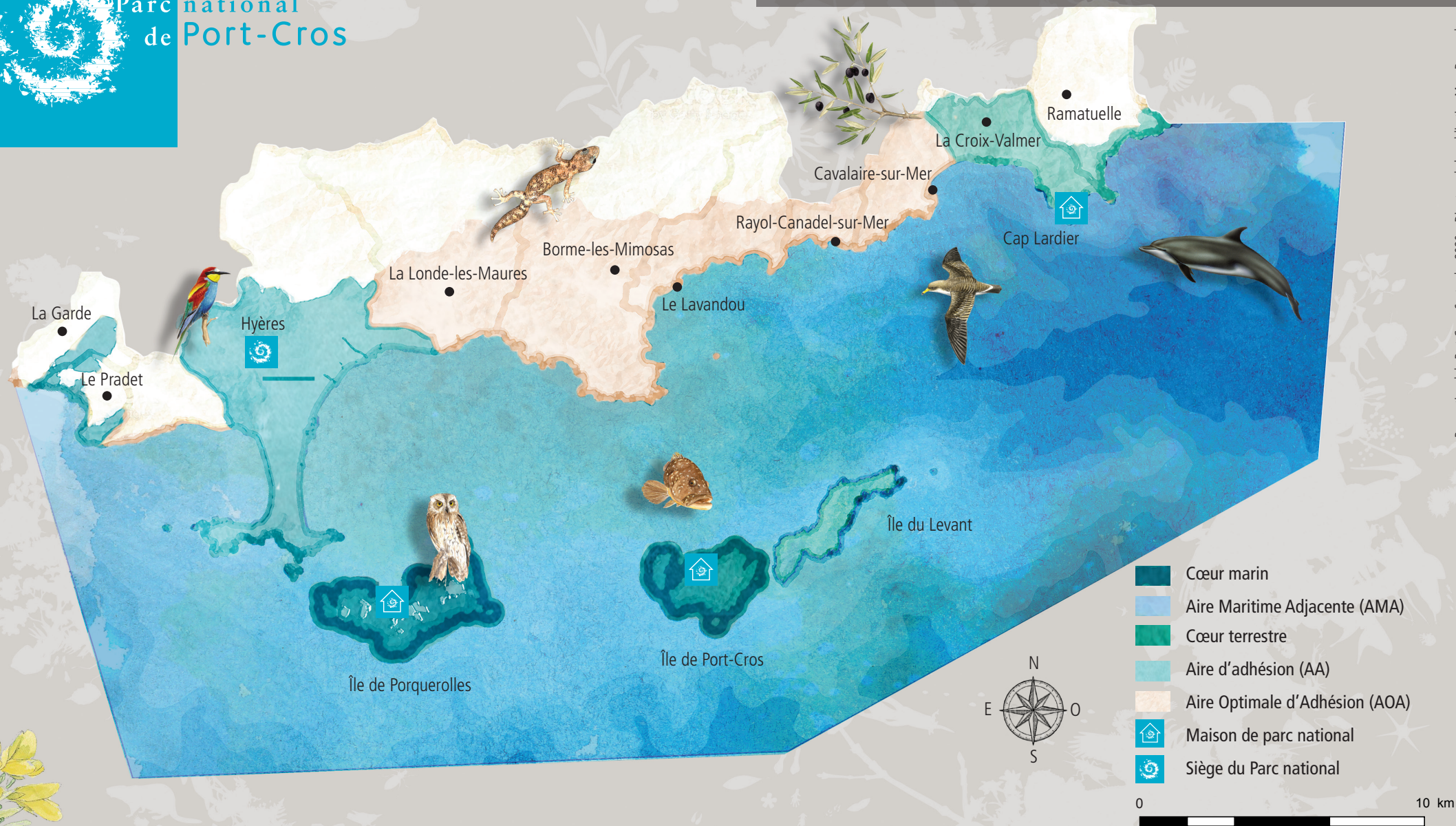
Au titre de la contribution au programme scientifique de l'établissement, le CS a analysé le programme d'études et de recherches prévisionnels et a communiqué à la direction les priorités scientifiques qu'il identifiait.

20 études ont été finalisées et validées en 2019 ; 29 sont en cours de réalisation. Les budgets d'études et de recherches demeurent élevés, ce qui traduit le dynamisme de cette activité et la recherche efficace de financement. Les 4 principaux financeurs ont été l'Etat, l'Union européenne, la Fondation de France et la Fondation Total. A signaler particulièrement le soutien financier déterminant apporté par la Fondation Prince Albert II de Monaco pour co-financer 5 thèses.

Publication du n° 33 des Scientific Reports qui participe au rayonnement de l'établissement qui est le seul Parc national à éditer une telle revue. La publication est disponible en ligne : <http://www.portcros-parcnational.fr/fr/rapports-scientifiques> ».

L'activité du Conseil scientifique, les inventaires, les suivis et observatoires, les études et recherches, l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie scientifique, sont détaillés dans le rapport du président du Conseil scientifique disponible sur demande.

- Le **conseil économique social et culturel (CESC)**, instance consultative chargée d'assister le CA et la direction de l'établissement notamment, en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale. Il est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national (résidents, commerçants, pêcheurs, guides, etc).
Il se réunit en plénière une fois par an. Cette année, en septembre, le CESC a renouvelé une partie de ses membres et a élu un nouveau président, Philippe Bernardi et deux nouveaux vice-présidents. Par ailleurs, un fonctionnement par groupes thématiques a été instauré (Éducation à l'environnement, sites forestiers prévention incendie et biodiversité, etc) afin de permettre aux membres de se réunir en format co-construction plus régulier et sur des thématiques qui les intéressent plus spécifiquement. Certains groupes thématiques se sont réunis, d'autres n'ont pu le faire. Ce mode de fonctionnement devra être amélioré.



Siège administratif du Parc national de Port-Cros

181, Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220 - 83406 - HYERES CEDEX
Tél. 04 94 12 82 30
accueil.pnpc@portcros-parcnational.fr

Secteur Port-Cros

secteur.pc@portcros-parcnational.fr
Maison de Parc national
Tél. 04 94 01 40 70
Capitainerie
Tél. 04 94 01 40 72
capitainerie@portcros-parcnational.fr

Secteur Porquerolles

secteur.prl@portcros-parcnational.fr
Maison de Parc national
Tél. 04 94 58 07 24
maisonparcprl.pnpc@portcros-parcnational.fr

Secteur Cap Lardier

secteur.cl@portcros-parcnational.fr
Tél. 04 94 55 14 26